

CONSEIL MUNICIPAL

Il est 18h30 lorsque M. S. RAGAVAN,
président, ouvre la séance.

Sont présents : Mmes et MM. D. BOCCARD, Y. BOCCARD, J.-C. BRULHART, J. CHARPIER, C. DESPOND, P. DOUDIN, D. DUAY-DURAN (arrivée à 19h55), M. DUMALLE, R. ECUYER, M. GIRARDET, F. HALDEMANN, P. HAMANN, F. HERNOT, E. HUBERT, J. P. HULLIGER, P. ISWALA, A. JIMENAY, C. LUZZATTO, C. MASTOURA, Y. de PREVILLE, S. RAGAVAN, J. REVILLET, A. RIMAN, N. RIVRON, J. ROBERT, A. SCHWEIZER, D. SCHWEIZER et L. TREMBLET.

Sont excusés : MM. M. CHAMBERS et A. MIZRAHI.

Est absent : M. F. OSMANI.

M. R. SANSONNENS, maire, Mme M. BOGET (*arrivée à 19h20*) et M. J.-M. DEVAUD, conseillers administratifs, assistent à la séance.

* * *

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 avril 2010.
2. Communications du Bureau.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Délibération n° 2010-18 relative à l'approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2009 de la Fondation Nouveau Meyrin.
5. Délibération n° 2010-19 relative à l'indice d'utilisation du sol dans la requête en autorisation de construire APA n°32'404 – 127, chemin du Vieux-Bureau.
6. Délibération n° 2010-20 relative à l'indice d'utilisation du sol dans la requête en autorisation de construire DD n°101'584/3 – 20, 20A, 20B, chemin des Picottes.
7. Délibération n° 2010-21 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de **CHF 118'000.-** destiné à la rénovation du bâtiment 307b route de Meyrin.

8. Délibération n° 2010-22 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de **CHF 2'283'526.-** destiné à la rénovation de l'école des Boudines ainsi qu'à la création d'un nouveau bâtiment destiné aux activités parascolaires.
9. Délibération n° 2010-24 relative à une demande de crédit de **CHF 3'515'000.-** destiné à la construction d'un boulodrome permettant l'accueil des clubs ainsi que d'autres activités.
10. Délibération n° 2010-25 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 120'000.-** destiné à la rénovation de la place, située derrière meyrincentre, dédiée à la pratique du skate et du roller.
11. Délibération n° 2010-26 présentée par M. Jacques Robert, au nom du parti socialiste, relative à l'ouverture d'une subvention annuelle de **CHF 20'000.-** destinée à une permanence juridique communale spécialisée dans l'aide aux locataires.
12. Délibération n° 2010-11 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 586'000.-** destiné au raccordement des bâtiments de la Mairie-CMS, du Forum et des écoles De-Livron et de Meyrin-Village au réseau de chauffage à distance (CAD) des Services industriels de Genève (SIG). **Rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments** (Mme Ecuyer, R).
13. Délibération n° 2010-23 relative à l'ouverture d'un crédit travaux de **CHF 120'000.-** destiné à financer la réfection du 1-3 av. de Vaudagne. **Rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments** (M. Hulliger, AIM).
14. Délibération n° 2010-15a relative à l'approbation des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2009. **Rapport de la commission des finances élargie** (M. Mizrahi, UDC).
15. Délibération n° 2010-16a relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2009. **Rapport de la commission des finances élargie** (M. Mizrahi, UDC).
16. Délibération n° 2010-17a relative à l'approbation du rapport de gestion 2009 du Groupement intercommunal de protection civile de Meyrin-Mandement (OPC Meyrin-Mandement). **Rapport de la commission des finances élargie** (M. Mizrahi, UDC).
17. Résolution n° 2010-06 présentée par Mme Nadia Rivron au nom du groupe des Verts de Meyrin-Cointrin, relative aux mesures à prendre pour protéger et préserver la biodiversité sur le territoire de la commune de Meyrin en adhérant à la "Charte des jardins" et en encourageant les citoyens de la Commune à en faire de même.
18. Résolution n° 2010-07 présentée par Damien Bocard, au nom du groupe des Verts de Meyrin-Cointrin, visant le remplacement des poubelles de la Commune par des "écopoints compacts".
19. Annonces de projets.

20. Rapport de la commission d'aide au développement (M. Iswala, S).
21. Propositions individuelles.
22. Questions.
23. Election du Bureau du Conseil municipal pour la période 2010-2011.

* * *

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 avril 2010**

Il n'y a pas de remarque et ce procès-verbal, mis aux voix par **M. Ragavan**, est **approuvé à l'unanimité moins une abstention.**

* * *

2. **Communications du Bureau**

M. Ragavan informe que le Bureau a reçu trois lettres, dont deux concernent la sécurité suite à l'arrivée du tram à Meyrin et qui sont des copies de lettres de réponse adressées au Conseil administratif.

a) **Association des habitants du quartier de la Citadelle, parents et enfants fréquentant l'école des Boudines.**

Concerne: patrouilleuse scolaire au rond-point de Ste –Cécile et de la Citadelle

Monsieur J.- M. Devaud
Police municipale
Mairie de Meyrin

Monsieur,

Par la présente, nous souhaitons solliciter votre aide pour l'obtention d'une patrouilleuse scolaire pour la rentrée scolaire fin août 2010 au rond-point de la Citadelle. En effet, ce rond-point est particulièrement dangereux dans le sens Meyrin-Ferney, car il dispose de deux voies: les ralentisseurs freinent certes les véhicules, mais ne les arrêtent pas. Pour cela, il faudrait un feu de circulation. Les enfants en provenance de la Citadelle sont en danger lorsqu'ils traversent en direction de l'école, car le risque est grand que la voiture de la piste de gauche ne s'arrête pas, faute de voir les enfants cachés par la voiture de la file de droite. Lors de votre dernier recensement, vous n'avez pas compté suffisamment d'élèves pour pouvoir répondre positivement à notre demande. La principale

raison est qu'une majorité de parents accompagnent leurs enfants à l'école en voiture pour des raisons évidentes de sécurité et de temps.

Avec une patrouilleuse pour sécuriser ce rond-point dangereux, de nombreux enfants pourraient se rendre seuls à l'école. Le quartier est en pleine mutation. Chaque année de nouvelles familles viennent s'installer et de nouveaux enfants commencent l'école. Nous sommes persuadés que le nombre d'enfants qui traversera ce rond-point ces prochaines années, ne peut qu'augmenter.

Nous espérons, par ces quelques lignes et nos nombreuses signatures, vous avoir convaincus du sérieux et de l'importance d'une patrouilleuse scolaire à ce rond-point.

En vous remerciant d'avance de faire toutes les démarches nécessaires pour accéder à notre requête, nous vous adressons, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Les habitants du quartier de la Citadelle

M. Ragavan transmet cette lettre au Conseil administratif.

Suite à l'assemblée générale de cette association durant laquelle il a pris connaissance de son contenu, **M. Devaud** déclare que ce dossier fera l'objet d'une commission sécurité en juin prochain. Il confirme que deux patrouilleuses seront placées dès la rentrée scolaire de septembre au rond-point de la Citadelle et pour le passage-piétons de l'école Bellavista.

Il abonde dans le sens des habitants du quartier de la Citadelle en confirmant la dangerosité de ce rond-point et informe que de nombreux arbres ont été élagués pour améliorer la visibilité à cet endroit.

Il annonce donc un supplément de budget pour l'engagement de ces deux patrouilleuses.

M. Ragavan annonce que le cinquième tournoi des élus se déroulera le dimanche **20 juin 2010 à 9h00** et suggère aux personnes intéressées de prendre contact avec le secrétariat général de la mairie pour toutes informations complémentaires.

* * *

3. Communications du Conseil administratif

Séance du 6 octobre 2009 - proposition individuelle de M. Hulliger

Problèmes de circulation à la rue de la Prulay

Les chantiers du TCMC, du chauffage à distance et de l'assainissement ont modifié et modifient encore les flux de la circulation sur notre commune. Depuis le début des travaux, un report de véhicules a effectivement été enregistré sur la rue de la Prulay, mais la vitesse moyenne constatée ne se situe pas au-dessus de 50 km/h.

Avec l'ouverture de la tranchée couverte prévue dans le 2^{ème} semestre 2011, le régime de circulation devrait se stabiliser et permettre ainsi d'envisager des mesures de modération de trafic efficaces sur cette rue.

Séance du 16 mars et du 20 avril 2010 – question de M. Boccard

Piste cyclable sur le rond-point de Mategnin

Nous avons adressé une requête à la Direction Générale de la Mobilité (DGM) et, en réponse à celle-ci, nous pouvons vous informer que dans un premier temps, un marquage provisoire sera effectué prochainement puis, lorsque le revêtement bitumeux aura été refait, il sera suivi par un marquage définitif.

Conseil administratif

Nous vous informons que Mme Boget sera maire de la Commune du 1^{er} juin prochain au 31 mai 2011 alors que la vice-présidence sera occupée par M. Devaud.

Budget 2011

Nous vous informons que, bien que nous ne disposions pas encore des estimations de recettes fiscales du Canton, le Conseil souhaite travailler avec l'administration en vue de proposer un projet de budget tenant compte d'une baisse de 2 centimes additionnels, lesquels passeraient donc de 45 à 43 centimes.

Piste cyclable sur l'avenue de Mategnin

Le conseiller d'Etat Mark Muller nous a informés le 6 mai que la Direction cantonale du génie civil va déposer à la fin du mois de mai une demande d'autorisation de construire pour la réalisation d'une piste cyclable sur le tronçon compris entre l'avenue Sainte-Cécile et l'avenue Auguste-François-Dubois.

Estimé à 1,5 million de francs, le chantier devrait débuter dans le courant de l'automne 2010 et durer une année. Cette réalisation répondra aux préoccupations exprimées par la commune de Meyrin en terme de sécurité pour les cyclistes et les piétons.

Le conseiller d'Etat a souligné par ailleurs la bonne collaboration entre la Commune et le Canton sur ce dossier.

Parking provisoire meyrincentre sur l'avenue Sainte-Cécile

Le centre commercial a déposé le 10 mai une demande complémentaire d'autorisation de construire afin de prolonger l'autorisation n° 25'019 délivrée le 8 novembre 2005. L'autorisation initiale permettait un stationnement provisoire en zone agricole à proximité de l'avenue Sainte-Cécile pendant la durée du chantier du centre commercial. La demande complémentaire sollicite quatre années supplémentaires, jusqu'à la réalisation du parking souterrain sous le P1.

L'argument invoqué pour cette prolongation est le manque chronique de places de stationnement au cœur de la Cité.

Plan localisé de quartier n° 29'674 Les Vergers

Nous vous informons que l'enquête publique démarrera au début du mois de juin. Une exposition se tiendra à l'école des Boudines, le vernissage étant prévu le **lundi 7 juin à 19 heures**. Une séance publique se tiendra à l'aula de l'école des Boudines le 21 juin à 18h30.

Plan localisé de quartier n° 29'596 situé à l'angle de la route du Nant-d'Avril et les rues Emma Kammacher et Virginio-Malnati

Le conseiller d'Etat, Monsieur Mark Muller, nous a informés que le plan localisé de quartier précité allait faire l'objet, prochainement, d'une enquête publique.

Le Conseil municipal sera appelé à formuler son préavis par voie de délibération après la période d'observation.

Dénomination d'artères

La Commune a été sollicitée par le service cantonal de la nomenclature pour un grand nombre d'objets en relation avec les différentes mutations opérées sur le territoire de Meyrin. Un premier lot de 4 nouveaux noms a été proposé par la Commune. Il s'agit :

1. du viaduc du tram au dessus de la rue Lect qui devient **Viaduc Lect**,
2. du pont sur la route de Meyrin enjambant la rue Lect (au croisement route de Meyrin – rue Lect) qui devient **Pont du Jardin-Alpin**,
3. de la tranchée couverte de Meyrin-village qui reste **Tranchée couverte de Meyrin-Village**,
4. de la partie de la rue de la Golette (secteur depuis le CO Golette jusqu'à l'avenue de Vaudagne) qui devient **Rue Charnaux** en hommage à trois frères photographes et éditeurs de cartes postales qui reprennent en 1881 le commerce de photographie de leur père à la place Bel-Air à Genève. Dès 1937, ils ont poursuivi et terminé leur activité à Meyrin dans la propriété qu'ils y possédaient, l'actuelle Campagne Charnaux.

Le service cantonal de la nomenclature nous a informés que la commission cantonale avait statué favorablement à ces dénominations.

Dénomination des gares CFF

Le directeur de la Direction générale de la mobilité (DGM) nous informe que, dans le cadre de l'analyse de la simplification du nom des gares du réseau régional genevois, les CFF et la DGM ont étudié et retenu la simplification du nom de quatre haltes pour le prochain changement horaire de décembre 2010, dont fait partie la gare de Vernier-Meyrin qui deviendra "**Gare de Meyrin**".

Lac des Vernes

Le Conseil d'Etat a décrété le 31 mars 2010, par voie d'arrêté, l'expropriation des parcelles Nos 11'749A et 12'876, avec déclaration d'urgence.

Avant de prononcer la prise de possession anticipée, la commission d'estimation, respectivement le Tribunal administratif en cas de recours, doit établir un état des lieux des parcelles concernées.

Cointrin

Le Conseil administratif a été informé qu'une requête avait été déposée au DCTI pour la construction de petits immeubles sur le chemin de l'Avanchet à Cointrin d'un gabarit respectant la zone 4A proposée par voie de résolution municipale en 2009.

Initiative pour le rétablissement de la ligne 28

Le service des votations et élections nous a envoyé une copie d'un courrier adressé à M. Hulliger, daté du 22 et reçu le 26 avril, stipulant qu'il a procédé à la vérification du spécimen des listes destinées à recevoir les signatures et précisant un certain nombre de points, je cite:

"Ce contrôle porte essentiellement sur le respect des prescriptions de forme stipulées à l'article 87 de ladite loi, sans préjudice de l'examen de recevabilité que le Conseil municipal de Meyrin est appelé à effectuer après aboutissement de l'initiative.

Nous tenons à préciser que le service des votations et élections n'a pas à se substituer au Conseil municipal et ne peut pas refuser votre projet d'initiative. Cela étant, il nous apparaît opportun de vous informer des risques avant que vous ne réalisiez les efforts importants consistant à récolter les signatures.

En effet, conformément à la constitution, l'initiative ne peut concerner que les objets définis par la loi sur l'administration des communes, article 36 et ne peut être concrétisée que par une délibération du Conseil municipal dont les compétences délibératives sont définies par l'article 30 de cette même loi."

Utilisation des armoiries communales lors de scrutins municipaux

Dans la perspective des élections communales de 2011, le Conseil d'Etat a estimé nécessaire d'opérer une mise au point relative à la disposition légale de prohiber l'utilisation des armoiries communales à des fins électorales.

En effet, le Conseil d'Etat déplore, ces dernières années, la multiplication de cas d'utilisation induue des armoiries officielles sur du matériel de propagande, pouvant donner lieu à des sanctions pénales au niveau du Tribunal administratif, puisqu'elle contrevient à l'article 31, alinéa 3 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP).

Nous vous signalons donc que, sur demande du Conseil d'Etat, tous les contrevenants seront signalés au service des votations et élections.

Nouvelle modification de limite de zones au nord de Cointrin

Le président de la Direction générale de l'aménagement du territoire, M. Mark Muller nous a informés, le 4 mai, que le projet de modification des limites de zones N°29'144 prévoyant une zone 3 de développement sur les périmètres de Prébois et à proximité de l'autoroute allait faire prochainement l'objet d'une enquête publique.

Le Conseil municipal sera appelé à préavisier ce projet par voie de délibération après la phase d'observation.

Ecole Avanchets-Jura

Le lundi 19 avril dernier, aux alentours de 18h30, une bagarre a impliqué deux élèves fréquentant le 5ème degré primaire des écoles de Cointrin et de Avanchets-Jura.

Il est à noter que cet épisode constitue un acte isolé survenu dans le quartier de Cointrin ; en effet, le corps enseignant de l'école n'a que très peu d'événements de cette nature à déplorer durant ces dernières années.

Toutefois, la bagarre ayant impliqué deux enfants de 11 ans, a fait l'objet de la meilleure attention de l'ensemble des professionnels concernés, soit des directions d'école et enseignants des deux établissements impliqués, des parents, de la gendarmerie cantonale, enfin du service de la police municipale de la commune de Meyrin.

Création de postes à l'espace de vie infantine des Champs-Fréchets

Lors de la commission petite enfance et écoles du 4 mai dernier, un bilan des inscriptions en liste d'attente des institutions de la petite enfance a été présenté. La situation a été considérée comme préoccupante puisqu'il y a, à ce jour, 172 demandes en liste d'attente correspondant à des besoins de type "crèche" (Boudines et Champs-Fréchets) et 115 demandes pour la garderie Arc-en-Ciel.

Fort de ce constat alarmant, les commissaires, à l'unanimité, ont demandé au Conseil administratif pour la rentrée de septembre 2010, de prendre les dispositions nécessaires pour augmenter le nombre de places d'accueil à l'EVE des Champs-Fréchets à 90 places.

Actuellement cet espace de vie infantine, en fonction du taux d'encadrement, du nombre et surtout de l'âge des enfants, a l'autorisation d'accueillir un équivalent de 82 places. En effet, par rapport aux estimations budgétaires de l'époque, la demande a été plus forte qu'attendue sur le nombre de bébés dans chaque groupe. Ces derniers requièrent, selon les dispositions réglementaires cantonales, un taux d'encadrement d'éducatrices plus élevé.

Le Conseil administratif, entendant la clause du besoin évoquée par les commissaires et compte tenu des délais du processus de recrutement, propose au Conseil municipal de lui permettre d'ouvrir au maximum trois nouveaux postes d'éducatrices diplômées dès la rentrée 2010, en dépassement du budget de fonctionnement. Ces postes seront intégrés dans le projet de budget 2011 présenté cet automne au Conseil municipal.

* * *

4. Délibération n° 2010-18 relative à l'approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2009 de la Fondation Nouveau Meyrin.

M. Ragavan met au vote la proposition de **vote immédiat** par le Bureau, qui est accepté à l'unanimité.

M. Dumalle fait part de sa déclaration:

"Membre de la Fondation Nouveau Meyrin représentant les Verts de Meyrin-Cointrin, j'aimerais vous assurer que l'approche aussi bien en termes sociaux qu'écologiques fait partie intégrante de l'action de la Fondation. A titre d'exemple, les premiers raccordements du chauffage à distance se feront très prochainement sur les immeubles de la Fondation. Quant aux loyers pratiqués, ils ont un rapport qualité-prix quasi imbattables sur le marché du logement libre à Genève. Sans parler des nombreuses améliorations faites afin de réduire le gaspillage d'énergie. Toutefois, tout n'étant pas parfait en ce bas monde, nous devons rester attentifs, en particulier sur les immeubles Minergie de la Fondation, quant au bien-fondé du principe de cette construction encore mal compris par une partie des locataires. Enfin, notre comité trépigne d'impatience à l'idée de s'impliquer dans notre grand projet national meyrinois des Vergers. Comme nous tous, la Fondation Nouveau Meyrin a une carte importante à jouer et je peux vous assurer que les Verts, entre autres, ne la laisseront pas perdre. Inutile de vous dire que les Verts de Meyrin-Cointrin voteront cette délibération sans réserve !"

Mme Luzzatto donne lecture de la position des radicaux:

"Je ne vais pas revenir sur les chiffres et les détails des états financiers qui nous ont été remis, ni sur ce qui a été dit par M. Dumalle. Cependant on peut toutefois relever que certains immeubles ont un taux de rendement particulièrement bas :

Pour la rue Gilbert: 3,70%

Pour la rue de la Prulay 2-10: 2,77%

Pour la rue du Livron 1-9: 2,37%

et pour la rue de la Prulay 19: 2,92%.

Seul l'immeuble Vaudagne 13A - B atteint un rendement correct soit un taux de 5,41%.

Même si la Fondation nous présente des comptes mentionnant un bénéfice pour l'année 2009, il faut rester vigilant et voir si, dans le futur, le rendement de certains immeubles ne pourrait pas être augmenté.

Afin d'avoir une situation plus transparente, il faudrait que pour l'exercice 2010, une expertise sur la valeur réelle des bâtiments soit jointe aux états financiers. Même une expertise sommaire permettrait à cet hémicycle d'avoir une idée plus précise de la valeur du patrimoine immobilier de la Fondation.

Au nom du groupe radical, je tiens à remercier tous les acteurs actifs au sein de la Fondation, lesquels ont œuvré pour la bonne gestion de la Fondation.

Le groupe radical approuvera les états financiers présentés."

M. Charprier aimerait savoir si le Conseil de fondation a accepté les comptes à l'unanimité.

M. Sansonnens répond par l'affirmative.

M. Ragavan met aux voix la **délibération n° 2010-18**

relative à l'approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2009 de la Fondation Nouveau Meyrin

Vu les documents présentés par le Conseil de la Fondation Nouveau Meyrin;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 18 mai 2010,

DECIDE

PAR 26 VOIX, SOIT A L'UNANIMITE

d'accepter les comptes et le rapport de gestion de l'exercice 2009 de la Fondation Nouveau Meyrin.

* * *

5. Délibération n° 2010-19 relative à l'indice d'utilisation du sol dans la requête en autorisation de construire APA n°32'404 – 127, chemin du Vieux-Bureau.

M. Ragavan déclare que le Bureau propose le **vote immédiat** qui est accepté à l'unanimité.

M. Hulliger s'interroge sur les décisions prises par le Canton, notamment sur la demande de démolition adressée par le DCTI aux propriétaires. Il lui semble que la démolition n'a pas eu lieu, mais a laissé place à l'élargissement du garage de la dernière villa de ce lotissement. Il demande une confirmation.

M. Sansonnens n'a pas de réponse précise à lui apporter. Il rappelle qu'il n'appartient pas à la Commune de vérifier la bonne norme des constructions et que cette prérogative est du ressort du Canton et plus précisément du DCTI.

Mme Revillet fait part de la déclaration des socialistes:

"Un IUS de 26,5% permettant d'augmenter le confort d'une famille ne devrait pas poser de problème. Ces propriétaires n'ont pas de responsabilité dans les

événements déplorables ayant accompagné la construction de leur villa et nous ne voudrions pas qu'ils soient lésés.

Le groupe socialiste acceptera cette délibération."

M. Dumalle donne lecture de la prise de position des Verts, valable pour les points 5 et 6 relatifs aux IUS:

"On croit rêver ! Malgré toutes nos interventions, la mise en place de règles acceptées par ce Conseil ainsi que des refus récents sur la question des IUS, on pensait ne plus revoir ce genre de demandes. Chassez-le par la porte, il revient par la fenêtre. Dans l'absolu, on peut se poser la question: est-ce moi qui me suis mal exprimé ou l'autre qui n'a rien compris ? Une fois de plus, et je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, on essaye de nous prendre pour des imbéciles. Un refus cinglant et unanime de ces deux délibérations serait, pensons-nous, un message clair que pourrait faire passer notre administration aux auteurs de ces demandes sur l'indice d'utilisation du sol sur la Commune.

Les Verts de Meyrin-Cointrin fortement ancrés dans l'idée que nous ne pouvons pas densifier à outrance au détriment de zones vertes, s'opposeront fermement à ces deux délibérations."

Tout comme les Verts, **M. Haldemann** déclare que ses remarques sont valables pour les deux points concernant les IUS, et estime qu'il faut rester ferme sur la position adoptée par la résolution fixant le maximum à 25% de l'IUS. Il ne comprend pas qu'il faille encore entrer en matière sur ces deux objets.

Complétant son intervention précédente, **M. Hulliger** déclare refuser la dérogation de la délibération n° 2010-19 pour ne pas créer de précédents, même si dans le cas présent, la dérogation est minime et vise à améliorer le confort des propriétaires.

Quant à la délibération n° 2010-20 qui demande une dérogation pour un IUS de 43.72%, **M. Hulliger** estime que les requérants sont en train de prendre les conseillers municipaux pour ce qu'ils ne sont pas ou du moins l'espère-t-il... Il termine en informant que le groupe AIM refusera ces deux délibérations.

M. Tremblet déclare que le groupe PDC refusera également ces deux dérogations d'IUS, et qu'il serait vraiment malvenu d'accéder à la demande de certains et de la refuser à d'autres.

Il ajoute que, malgré le vote favorable de la résolution fixant l'IUS à 25 %, il est impossible d'empêcher les propriétaires de faire une demande de dérogation et le Conseil municipal est obligé de la traiter et que, par conséquent, les demandes de dérogation risquent encore d'affluer.

Toutefois, **M. Tremblet** conseille de ne pas ouvrir la boîte de Pandore en créant un précédent comme le demande le groupe socialiste.

M. Charpier déclare que le groupe A gauche toute refusera également les deux délibérations.

Au nom du groupe UDC, **M. Schweizer** se prononce en faveur du refus de ces deux demandes de dérogation.

M. Sansonnens précise que le Conseil administratif a l'obligation de présenter devant le Conseil municipal toutes les demandes de dérogation de l'IUS, comme

l'indique très clairement la loi sur l'administration des communes (LAC) à l'article 30, lettre p.

Il attire l'attention sur la deuxième demande concernant le chemin des Picottes qui a obtenu une autorisation le 22 janvier 2008 et a été acceptée par le Municipal avant le vote de la résolution fixant l'IUS à 25%. Il rappelle, toutefois, que cette augmentation vise à obtenir la mise en place de hauts standards énergétiques et que le Conseil municipal a voté favorablement la mise en place de ces derniers pour faire des économies d'énergie. Il en déduit que le Conseil municipal se trouve confronté, ce soir, à un choix difficile.

M. Ragavan met aux voix la délibération n° 2010-19

relative à l'indice d'utilisation du sol dans la requête en autorisation de construire APA n°32'404 – 127, chemin du Vieux-Bureau

Vu le dossier de requête en autorisation de construire DP n°17'981, rue Virginio-Malnati 71, déposé en décembre 2006, demandant un indice de 40% pour la construction d'un habitat groupé de 8 logements;

Vu la délibération n° 13a/2007 relative à une dérogation de l'indice d'utilisation du sol à 40% sur la requête précitée, refusée par le Conseil municipal dans sa séance du 26 juin 2007;

Vu le dossier de requête en autorisation de construire DD n°101'573, prévoyant la construction de 4 villas contiguës pour un IUS de 24,96%;

Vu le préavis favorable du Conseil administratif en date du 16 octobre 2007 sur la requête DD n°101'573, compte tenu de la modification du projet initial, de son impact réduit ainsi que de la possibilité d'offrir 4 logements à proximité immédiate du village de Meyrin;

Vu l'autorisation de construire DD n°101'573 délivrée par le DCTI le 31 janvier 2008;

Vu la requête complémentaire en autorisation de construire DD n°101'573/2, 71, 71A, 71B, 71C, rue Virginio Malnati pour un indice de 26,5% prévoyant la réalisation de divers travaux en sous-sol ainsi que la modification des loggias extérieures, refusée par le Conseil municipal dans sa séance du 9 juin 2009;

Vu le dossier de requête en autorisation de construire APA n° 32'043, 121, chemin du Vieux-Bureau pour un indice de 26,2%, prévoyant la modification de la loggia extérieure, refusée par le Conseil municipal dans sa séance du 17 novembre 2009;

Vu les travaux effectués sans autorisation de construire;

Vu la demande de démolition adressée par le DCTI aux propriétaires le 21 août 2009;

Vu le dossier de requête en autorisation de construire APA n°32'404, 127, chemin du Vieux-Bureau pour un indice de 26,5% prévoyant la modification de la loggia extérieure.

Vu la résolution n° 2009-20 adoptée le 15 décembre 2009, demandant de fixer provisoirement un IUS maximum de 25% dans le quartier de villas au sud du village (ensemble de la zone 5 située entre la route de Meyrin et la route du Nant-d'Avril);

Vu l'article 59, chiffre 4, alinéa b, de la loi sur les constructions et installations diverses du 14 avril 1988;

Vu l'article 30, lettre s), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 18 mai 2010,

REFUSE

PAR 19 NON, 6 OUI ET 1 ABSTENTION

de préavis favorablement la requête en autorisation de construire APA n° 32'404, quant à un indice d'utilisation du sol de 26,5% souhaité par les requérants.

* * *

6. Délibération n° 2010-20 relative à l'indice d'utilisation du sol dans la requête en autorisation de construire DD n°101'584/3 – 20, 20A, 20B, chemin des Picottes.

M. Ragavan déclare que le Bureau propose le **vote immédiat**, qui est accepté à l'unanimité.

Mme Revillet fait part de la position des socialistes:

"Comme nous pouvons toutes et tous le constater, la crise du logement perdure à Genève et c'est pourquoi le groupe socialiste soutient tous les projets permettant d'augmenter cette offre de logements. Dans le cas présent, l'augmentation de l'IUS doit permettre la construction de villas à hauts standards énergétiques, ce qui est tout à fait dans la ligne politique de notre commune soutenue par l'ensemble du Conseil municipal. En cas de refus, comme l'a dit M. Sansonnens, l'autorisation de mai 2008 restera à 38.6%.

Par ailleurs, le groupe socialiste est très surpris de constater que c'est une majorité de droite qui refuse presque systématiquement le droit à des propriétaires de valoriser leurs parcelles...

Le groupe socialiste acceptera cette délibération."

La parole n'étant plus demandée, **M. Ragavan** soumet au vote la **délibération n° 2010-20,**

relative à l'indice d'utilisation du sol dans la requête en autorisation de construire DD n°101'584/3 – 20, 20A, 20B, chemin des Picottes

Vu le dossier de requête en autorisation de construire DD n°101'584/3, 20, 20A, 20B, chemin des Picottes sollicitant une dérogation à l'indice d'utilisation du sol de 43,72%;

Vu la délibération 2007-37a, acceptée le 22 janvier 2008, relative à l'indice d'utilisation du sol de 38,6% dans la requête initiale en autorisation de construire DD n°101'584;

Vu l'autorisation de construire initiale DD n°101'584 accordée par le DCTI le 11 mai 2009 permettant la construction de trois villas mitoyennes comportant un IUS de 38,6%;

Vu la résolution n° 2009-02 acceptée le 3 mars 2009 demandant de fixer provisoirement un IUS maximum de 25% dans le quartier de la Citadelle;

Vu l'article 59, chiffre 4, alinéa b, de la loi sur les constructions et installations diverses du 14 avril 1988;

Vu l'article 30, lettre s, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 18 mai 2010,

R E F U S E

PAR 20 NON ET 6 OUI

de préavis favorablement la requête en autorisation de construire DD n°101'584/3, quant à un indice d'utilisation du sol de 43,72% souhaité par le requérant.

* * *

7. Délibération n° 2010-21 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 118'000.- destiné à la rénovation du bâtiment 307b route de Meyrin.

M. Ragavan fait part de la proposition du Bureau de renvoyer cet objet en commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments.

M. Sansonnens déclare que ce bâtiment est pour l'instant inoccupé et est doté d'une importante grange qu'il serait intéressant d'aménager pour les besoins de l'association Transit. Il est conscient du jeu de dominos qui se répercutera sur les bâtiments de la Commune et informe que le 307b route de Meyrin est un des premiers édifices à devoir être rénové dans le planning proposé par le service de l'urbanisme, travaux publics et énergie.

M. Ragavan met aux voix le **renvoi en commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments** qui est **ACCEPTÉ A L'UNANIMITÉ.**

* * *

8. Délibération n° 2010-22 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 2'283'526.- destiné à la rénovation de l'école des Boudines ainsi qu'à la création d'un nouveau bâtiment destiné aux activités parascolaires.

M. Ragavan informe de la proposition du Bureau de renvoyer cette délibération en commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments.

M. Sansonnens déclare que les installations techniques de ce bâtiment sont désormais obsolètes ainsi que les façades qui ne répondent plus aux normes. Il rapporte que le mandataire pluridisciplinaire sélectionné sera présenté lors de la commission.

Mme Boget entre dans la salle à 19h20.

M. Ragavan soumet au vote le **renvoi en commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments** qui est **ACCEPTÉ A L'UNANIMITÉ.**

* * *

9. Délibération n° 2010-24 relative à une demande de crédit de CHF 3'515'000.- destiné à la construction d'un boulodrome permettant l'accueil des clubs ainsi que d'autres activités.

M. Ragavan déclare que le Bureau propose le **renvoi en commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments & finances conjointe.**

Vu l'historique impressionnant de cet objet présenté pour la première fois en 2004, **M. Sansonnens** rappelle que les études avaient pour objectif de ne pas dépasser la somme de CHF 3'500'000.- et que l'autorisation de construire était jumelée avec la construction du stade de football. Etant donné les modifications survenues au projet initial, il informe que le service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie était dans l'obligation de demander une autorisation complémentaire.

M. Hernot fait part de la position des socialistes:

"Le groupe socialiste était, en son temps, opposé à la construction d'un boulodrome à CHF 4'500'000.-. Le Conseil municipal a fixé un montant maximal à CHF 3'500'000.-. La délibération qui nous est présentée aujourd'hui est le fruit des travaux des commissions des sports et des travaux publics qui ont suivi cette décision.

Tenant compte du fait que la délibération entre dans les limites budgétaires votées par le Conseil municipal, que la commission des travaux publics dans sa séance du 3 mars 2010 a préavisé favorablement ce projet de salle polyvalente à l'unanimité, il nous semble inutile de renvoyer une nouvelle fois ce sujet en commission et nous proposons le vote immédiat pour que ce projet devienne une réalité."

M. Hamann rappelle que le projet avait été renvoyé en commission des finances lorsqu'il était à CHF 4'500'000.- et il ne se souvient pas du résultat du vote. Il suggère que cette délibération soit au moins renvoyée en commission des finances.

Bien que le budget soit conforme à la demande du Conseil municipal, **M. de Préville** pense qu'il serait toutefois préférable que cet objet soit renvoyé en commission des travaux publics et finances conjointe, afin que les requérants de ce projet puissent déterminer s'il satisfait leur demande.

M. Schweizer déclare que cet objet est attendu depuis fort longtemps par les clubs. Il estime que les objectifs demandés par le Municipal sont atteints dans ce projet tant au niveau financier que conceptuel et qu'il fait l'unanimité. Par conséquent, il préférerait que le vote immédiat soit accepté au plus vite et estime qu'il n'est pas nécessaire de le renvoyer en commission.

M. de Préville est heureux d'apprendre que le projet ait remporté un tel succès auprès des clubs sportifs, mais il juge préférable que la commission puisse figurer les détails au niveau de la logistique de cette nouvelle installation sportive.

M. Hulliger souhaite être mieux informé sur le sujet et se montre favorable au renvoi en commission.

M. Ragavan met aux voix le vote immédiat, qui est **REFUSÉ PAR 14 NON, 10 OUI ET 2 ABSTENTIONS.**

M. Hulliger propose de faire une commission travaux publics, gérance et entretien des bâtiment & finances élargie.

M. Ragavan met aux voix le renvoi en commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments & finances élargie qui est **ACCEPTÉ PAR 14 OUI, 7 NON ET 5 ABSTENTIONS.**

* * *

10. Délibération n° 2010-25 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 120'000.- destiné à la rénovation de la place, située derrière meyrincentre, dédiée à la pratique du skate et du roller.

Mme Boget rappelle que les modules de la place de skate ont été acquis il y a plus de 10 ans et sont amortis depuis 2007. La vétusté de ces éléments a été constatée à la fois par le service des actions sociale et jeunesse et par les utilisateurs de la place de skate.

Elle relève l'attitude proactive de ces jeunes qui se sont donnés les moyens d'obtenir cette rénovation en interpellant la Mairie et en faisant part de leurs besoins précis.

Elle souligne que les modules doivent répondre à des normes de sécurité bien précises et que l'entreprise mandatée est dirigée par un bâlois, ancien champion dans cette discipline. Il s'est engagé dans cette démarche avec les jeunes en participant aux rencontres avec les autorités et les services de l'administration.

Elle tient à féliciter ces jeunes qui suivent de très près ce qui se passe en mairie et qui seront probablement nombreux lors du vote final à la séance de juin du Municipal.

Au vu de l'investissement de ces jeunes, **M. Hulliger** demande s'ils seront présents en commission ou pas. En effet, il se demande s'il ne serait pas intéressant de les laisser défendre leur projet face à la commission pour aller jusqu'au bout de leur démarche.

Mme Boget répond qu'il n'est pas prévu de les auditionner et qu'il serait préférable avant tout de bien analyser les coûts.

M. Hernot tient à féliciter ces jeunes qui, par leur démarche, sont devenus acteurs de leur projet. Au vu du sujet, il se demande s'il ne pourrait pas être renvoyé en commission des sports, laquelle est très intéressée par le skate.

M. Charpier tient à faire remarquer que depuis l'installation de cette place de skate, les riverains sont très impressionnés par le comportement très respectueux de ces jeunes. Il déclare que les habitants avoisinants sont donc très favorables à cette place de skate.

M. Ragavan propose de voter le renvoi en commission actions sociale et jeunesse & environnement & sports, tenant compte ainsi du droit de vote des membres des différentes commissions.

Mme Doudin n'y voit pas d'inconvénient, mais ne comprend pas bien la pertinence d'une telle commission et suggère de faire confiance au travail de la commission choisie.

Mme Boget rappelle que le dossier a été suivi essentiellement par le service des actions sociale et jeunesse.

M. Schweizer propose de faire une commission élargie pour contenter tout le monde.

M. Ragavan met aux voix le renvoi en commission actions sociale et jeunesse & environnement & sports élargie qui est **ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ**.

* * *

11. Délibération n° 2010-26 présentée par M. Jacques Robert, au nom du parti socialiste, relative à l'ouverture d'une subvention annuelle de CHF 20'000.- destinée à une permanence juridique communale spécialisée dans l'aide aux locataires.

M. Robert rappelle que la Confédération, le Canton et la Commune assistent les propriétaires intéressés par l'assainissement des travaux énergétiques, mesure tout à fait louable. Il s'ensuit une plus-value des immeubles, mais aussi un risque pour les locataires de voir leur loyer augmenter.

La crise du logement perdurant, **M. Robert** estime que les loyers sont déjà surfaits et il importe que les hausses restent dans les limites légales. Pour des raisons d'équité, il lui paraît essentiel que la Commune vienne en aide aux locataires, d'où sa proposition de créer une permanence juridique d'aide aux locataires qui serait gérée par l'ASLOCA, pour des questions de compétences, et les associations de locataires de la Commune qui pourraient par la suite assurer le suivi de manière autonome. Au nom du groupe socialiste, il propose un renvoi en commission actions sociale et jeunesse.

M. Ragavan fait part de la proposition de vote immédiat par le Bureau.

M. Ragavan met aux voix le vote immédiat qui est **refusé a la majorité évidente**.

Par conséquent, le président soumet au vote le renvoi en commission actions sociale et jeunesse qui est **ACCEPTÉ A LA MAJORITÉ ÉVIDENTE**.

* * *

12. Délibération n° 2010-11 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 586'000.- destiné au raccordement des bâtiments de la Mairie-CMS, du Forum et des écoles De-Livron et de Meyrin-Village au réseau de chauffage à distance (CAD) des Services industriels de Genève (SIG). Rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments (Mme Ecuyer, R).

Mme Ecuyer donne lecture du rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments du mercredi 5 mai 2010, présidée par M. de Préville et en présence de M. Sansonnens, conseiller administratif et de MM. Morand et Balsiger de l'administration:

"Cette séance fait suite à deux résolutions adoptées par le Conseil municipal demandant d'une part l'application de hauts standards énergétiques pour les bâtiments de la Commune et, d'autre part, approuvant le principe général d'un raccordement de ceux-ci au réseau du chauffage à distance (CAD) des services industriels.

La mise en réseau des installations de chauffage publiques ou privées fait partie du plan directeur cantonal de l'énergie. Ce système a comme principal avantage de produire de la chaleur à haut rendement avec des installations centralisées et optimisées ainsi que de diminuer les émissions de CO₂.

Il s'agit d'un réseau de distribution alimenté par une ou plusieurs grandes chaufferies qui remplacent les chaufferies individuelles des bâtiments. Le transfert de la chaleur du réseau CAD (circuit primaire), au réseau interne des bâtiments (circuit secondaire), s'effectue au moyen d'un échangeur. La chaleur est livrée sous forme d'eau surchauffée entre 95 et 122°C en circuit fermé.

L'objectif actuel est de rattacher la Commune aux réseaux existants, soit d'une part au CAD-Lignon alimenté par une chaudière à gaz, qui se déploie vers Balexert et l'aéroport, d'autre part au réseau CADIOM qui dessert Bernex et Onex avec la chaleur de l'incinération des ordures des Cheneviers.

La disponibilité du CAD à Meyrin est prévue pour l'été 2010. Son intérêt est évident puisqu'à mi-avril, il y avait déjà 21 contrats signés avec les SIG sur la Commune dont quatre concernent les bâtiments communaux pour lesquels ce crédit est demandé.

Les travaux extérieurs aux bâtiments (fouilles, pose des tuyaux) sont à la charge des services industriels qui remplacent également les chaudières par des échangeurs CAD.

Pour la répartition du coût des travaux, l'offre promotionnelle des SIG à la Commune est la suivante : ils prennent à leur charge 50% (au lieu de 70% en général) de la valeur à neuf des installations existantes ainsi qu'une éventuelle valeur vénale. La Commune assumera les frais des travaux complémentaires tels que modification des chaufferies, démantèlement et assainissement des citernes, réaménagement des locaux ainsi libérés, sachant que les échangeurs qui consistent en deux gros tuyaux sont beaucoup moins encombrants que les chaudières.

Nous examinons le détail des travaux et les coûts par bâtiment qui figurent sur la délibération :

Mairie-Centre médico-social (CMS) : un gain de place important permettra d'installer deux douches avec vestiaire, mais la valeur vénale est minime en raison de l'obsolescence de l'installation qui date de 1974. Les travaux complémentaires sont importants.

Coût total à la charge de la Commune : CHF 271'294.-.

Forum : remplacement des chaudières à gaz par un échangeur et adaptation de l'installation actuelle d'eau chaude.

Coût total à la charge de la Commune : CHF 37'461.-.

Ecole de Livron : il faudra démanteler et évacuer les quatre citernes de 70'000 litres. Une autre de 5'000 litres en plastic sera installée pour l'alimentation de l'installation de couplage chaleur-force (CCF) existante.

Coût total à la charge de la Commune : CHF 143'828.-.

Ecole de Meyrin-Village : la citerne enterrée sera mise hors service, dégazée et nettoyée. Comme il est très coûteux d'évacuer les citernes souterraines, il est préférable de les ensabler, ce qui sera certainement le cas ici.

Coût total pour la Commune : CHF 42'528.-.

A ces montants viendront s'ajouter 10% pour les imprévus : **CHF 49'511.-** et la TVA **CHF 41'391.-**, soit un total final de **CHF 586'013.-.**

Une demande de subvention sera faite au Fonds des collectivités.

Ces travaux sont programmés entre juillet et août 2010.

Les coûts de l'énergie pour ce raccordement se divisent en deux, soit 40% de prime mensuelle selon la puissance de l'installation et 60% pour la consommation. La Commune a négocié avec les SIG un contrat multi-sites commun pour les quatre bâtiments et la Fondation Nouveau Meyrin, qui a abouti à une réduction de 5,5% sur la prime mensuelle.

Il est difficile de faire un tableau comparatif du budget de l'énergie avant et après la mise en service du CAD, étant donné qu'au prix du kWh d'une installation conventionnelle, viennent s'ajouter les frais d'entretien des chaudières, des brûleurs, les révisions de citerne, les frais administratifs, l'amortissement, etc.

Par contre, le bénéfice énergétique est intéressant puisque l'on peut compter sur une réduction de 9% de CO₂ par an (soit 183 tonnes).

Après de nombreuses questions sur le développement futur du CAD, le président passe au vote de la délibération n° 2010-11 :

Le crédit de CHF 586'000.- destiné au raccordement des bâtiments de la Mairie, du Centre médico-social, du Forum et des écoles de Livron et de Meyrin-Village au réseau de chauffage à distance des services industriels de Genève est accepté à l'unanimité."

M. Ragavan signale que ce sujet n'est jamais passé devant le Municipal mais qu'il revient de commission. Il met aux voix le **vote immédiat** qui est accepté à la majorité évidente.

Mme Duay Duran fait son entrée dans la salle à 19h55.

M. Schweizer remercie le service de l'urbanisme, des travaux publics et énergie (SUTPE) qui a réussi à établir des détails de coûts très clairs. Vu l'urgence des travaux, il déclare que le groupe UDC votera favorablement cet objet.

M. Dumalle fait part de la déclaration des Verts:

"De la même manière que pour les immeubles de la Fondation Nouveau Meyrin, c'est avec une certaine satisfaction, voire une satisfaction certaine, que le CAD arrive en force à Meyrin. Bien au-delà du projet en travaux publics que l'on nous présente ce soir, c'est à terme, non pas l'économie, mais la suppression de plusieurs centaines de tonnes de CO₂ que nous ne lancerons plus dans l'atmosphère meyrinoise et, bien entendu, planétaire.

Dans le contexte de la thermographie, de l'incitation à développer les énergies renouvelables, les Verts de Meyrin-Cointrin soutiendront cette délibération avec enthousiasme sans oublier de demander au SUTPE d'insister auprès des propriétaires de bâtiments privés de se raccorder au CAD dès que cette possibilité sera prête."

M. Robert déclare que ce projet est écologiquement, techniquement et financièrement très intéressant. Il informe que le groupe socialiste votera favorablement ce projet.

M. Haldemann rappelle que le Conseil municipal avait voté une résolution du 20 janvier 2009 qui approuvait le principe général d'un raccordement. Il informe que l'avantage principal de ce raccordement est la diminution des émissions. Il signale qu'à terme le réseau CAD-Lignon sera raccordé au réseau CADIOM et que de facto, la récupération d'eau chaude pour l'été se fera directement sur tout le réseau existant.

M. Jimenay donne lecture de la position du PDC:

"N'est-ce pas un pléonasme que de dire que le chauffage à distance communément appelé le CAD est actuellement la mesure d'approvisionnement énergétique la plus écocpatible, dont le rapport qualité-prix apparaît comme le plus adéquat pour les grands ensembles de consommation. A l'arrivée du printemps, le groupe orange reverdit et au moment de renouveler les installations de la Mairie, du Forum, des écoles de Meyrin-Village et De-Livron, souhaite apporter le ticket d'entrée pour ce nouveau système de chauffage. Aussi le PDC soutiendra sans réserve la délibération n° 2010-11 présentée ce soir."

M. Hulliger déclare qu'il est tout à fait envisageable d'imaginer de raccorder par la suite d'autres bâtiments communaux que ceux qui sont présentés dans cette délibération. Il ajoute que ce raccordement est une véritable opportunité pour Meyrin et que les désagréments causés par les travaux seront vite compensés. Il signale que les services industriels ont fait une offre de reprise des anciennes citernes très intéressante, ce qui permettra de libérer certains locaux qui pourront être réaffectés sous forme de vestiaire ou de douche.

Il déclare que le groupe AIM acceptera ce projet de délibération.

M. Charpier souhaite se rallier aux autres groupes politiques par le vote enthousiaste de cette délibération. Toutefois, il demande au Conseil administratif de veiller à ne pas répéter trop souvent le procédé, qui consiste à présenter un

objet revenant de commission sans être présenté préalablement au Conseil municipal.

Plus personne ne désirant s'exprimer, **M. Ragavan** soumet au vote la **délibération n° 2010-11**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 586'000.- destiné au raccordement des bâtiments de la Mairie-CMS, du Forum et des écoles De-Livron et de Meyrin-Village au réseau de chauffage à distance (CAD) des Services industriels de Genève (SIG)

Vu la loi fédérale sur l'énergie (LEne);

Vu l'ordonnance fédérale sur l'énergie (OEne);

Vu la loi cantonale sur l'énergie (LEnGE – L2.30);

Vu le règlement d'application de la loi cantonale sur l'énergie (RALEnGE – L2.30.01);

Vu la conception générale de l'énergie (CGE) et le plan directeur cantonal de l'énergie (PDE);

Vu la décision du Conseil d'Etat du 10 septembre 2008 d'approuver la construction d'une centrale chaleur-force sur le site du Lignon;

Vu les mesures conservatoires prises par les SIG dans le cadre du chantier du tram TCMC pour le raccordement de Meyrin au réseau CAD;

Vu l'avancement du chantier du tram TCMC et l'arrivée des conduites pour le chauffage à distance à Meyrin;

Vu la nécessité d'entreprendre la rénovation des installations de production de chaleur dans plusieurs bâtiments communaux;

Vu l'application de la taxe sur le CO₂ et son évolution probable;

Vu les résolutions adoptées par le Conseil municipal le 9 septembre 2008 sur l'application de hauts standards énergétiques pour les bâtiments communaux;

Vu la résolution adoptée par le Conseil municipal le 20 janvier 2009 approuvant le principe général d'un raccordement des bâtiments du patrimoine administratif et financier de la Commune au réseau CAD,

Vu que la commune de Meyrin est labellisée "Cité de l'énergie[®]";

Vu le rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 18 mai 2010,

D E C I D E

PAR 27 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 586'000.-** destiné à financer le raccordement de la Mairie, du Forum et des écoles De-Livron et de Meyrin-Village au réseau de chauffage à distance (CAD),
2. de comptabiliser la dépense nette prévue de CHF 586'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
3. d'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt à hauteur de CHF 586'000.-,
4. d'amortir la dépense nette prévue en 10 annuités de 2011 à 2020 qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique No 08.331.

* * *

13. Délibération n° 2010-23 relative à l'ouverture d'un crédit travaux de CHF 120'000.- destiné à financer la réfection du 1-3 av. de Vaudagne. Rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments (M. Hulliger, AIM).

M. Hulliger donne lecture de son rapport:

"Le mercredi 5 mai, les commissaires sont invités à une séance de commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments, dont le but est de leur présenter une liste de travaux urgents à effectuer sur le bâtiment 1-3 av. de Vaudagne, bâtiment acquis par voie de délibération le 20 janvier 2009 pour un montant de CHF 2'240'000.-.

M. de Prévaille va mener les débats, assisté dans sa tâche par MM. Sansonnens, Morand et Omarini, ce dernier s'étant occupé du dossier. Il ne faisait aucun doute, à l'époque, que ce bâtiment devait faire l'objet d'une rénovation lourde, mais le type de rénovation dépendant de sa future affectation, celle-ci n'a pas encore fait l'objet d'études poussées. Et pourtant. Depuis ce fameux jour du début de l'année 2009, ce bâtiment a quasi été laissé à l'abandon. Or, tout le monde sait qu'un bâtiment inoccupé durant une longue période se détériore inéluctablement. Cela d'autant plus que malgré une protection cernant le bâtiment, celui-ci a reçu la visite de squatters épisodiques qui, heureusement, n'ont pas souhaité prolonger leur séjour illégal. C'est pourquoi l'idée de mettre ce bâtiment à la disposition d'étudiants collaborant avec le CERN pour quelques nuitées l'été dernier a germé dans les têtes bien pensantes de l'administration. Face à l'étonnement de certains commissaires, il nous est expliqué que, paraît-il, bon nombre d'employés du CERN dorment à même le sol dans leur bureau. Mettre à disposition ce bâtiment fut donc une aubaine pour certains. Cette expérience poussa le Conseil

administratif à se dire qu'effectivement, un bâtiment occupé se dégradait moins vite et qu'il serait judicieux d'entreprendre de menus travaux pour rendre ce lieu "occupable" par diverses associations en attendant une refonte complète, refonte prévue au plus tôt à l'horizon 2012, AIMP oblige. En attendant, il nous est proposé de donner un petit coup de balai, deux ou trois coups de pinceaux par-ci par-là, de revoir les installations sanitaires ainsi que le chauffage. Mettre aux normes le réseau électrique est également à l'ordre du jour. Coût de l'opération: CHF 113'000.-.

Cette réfection minimum devrait permettre par la suite de jouer aux dominos en déplaçant ou plaçant provisoirement des sociétés ou associations telles que Meyrin FM, l'Antenne Objectif Emploi ou Ecocorner, un groupe de travail en énergie en contact avec notre Monsieur Energie, à savoir M. Balsiger. L'idée générale est de faire des rocadez permettant de libérer d'autres locaux qui à leur tour pourront être rénovés et réaffectés à d'autres utilisations. Pour ceux qui auraient de la peine à comprendre, je donne un exemple: on vire Meyrin FM du 307 route de Meyrin pour le placer au 1-3, avenue de Vaudagne en attendant de l'installer définitivement sous le futur Jardin Robinson en 2035. Ensuite, on retape le 307 avant d'y placer Transit qui libérera le 282 qui sera retapé à son tour et ainsi de suite. Ce jeu des chaises musicales va donc concerner principalement le 282, 284, et 307b de la route de Meyrin.

M. Morand précise que dans sa finalité, le bâtiment sera destiné à accueillir un projet appelé "Meyridienne", projet basé sur l'exemple de la "Julienne" à Plan-les-Ouates, projet proposant un espace modulable aux activités culturelles et associatives avec des partages des espaces durant la journée.

Les commissaires ayant écouté avec attention les explications de l'administration se lancent dans le jeu des questions-réponses. Je passerai sous silence les détails supplémentaires concernant le projet "Meyridienne", projet n'ayant aucun lien avec les travaux demandés ce soir, projet qui aura tout loisir d'occuper nos soirées en 2011.

Premier constat: l'ensemble des commissaires abonde dans le sens qu'il faut occuper ce bâtiment pour éviter une plus grande dégradation. L'étonnement subsiste concernant l'occupation des locaux par des étudiants en contact avec le CERN durant l'été 2009, étudiants qui ont été logés dans des conditions plus que précaires. Mais enfin, il paraît qu'ils en ont été très satisfaits.

Plusieurs commissaires s'interrogent concernant ce fameux jeu de dominos. Les associations concernées sont-elles au courant ? Oui, répond M. Morand. Quels sont actuellement les risques que court ce bâtiment ? Pourrissement des murs dû à l'humidité, risque d'incendie dû à un réseau électrique antédiluvien. Risque de gel vu que les chaudières ont rendu l'âme.

Depuis son achat, qu'est-ce qui a été entrepris comme menus travaux ? M. Morand sourit. A part un balayage pour accueillir les étudiants, rien. Le bâtiment pourra-t-il être relié au CAD ? Non, les besoins sont trop minimes. De plus, avec les Vergers, nous aurons l'occasion de réfléchir ultérieurement sur un raccordement éventuel.

Un commissaire s'étonne que rien ne soit prévu pour insonoriser les futurs locaux destinés à Meyrin FM. Il propose de rajouter CHF 7'000.- pour y remédier.

Enfin le président, qui a un grand sens de l'humour, fait remarquer que, pour une fois, le budget demandé est plus que raisonnable.

Il passe aux différents votes:

L'amendement demandant le rajout de CHF 7'000.- est accepté à l'unanimité.

La demande de crédit est elle aussi plébiscitée à l'unanimité.

Enfin, la proposition de présenter une délibération et de demander le vote immédiat lors du prochain Conseil municipal est validée encore une fois à l'unanimité."

M. Ragavan met aux voix le **vote immédiat** qui est accepté à la majorité évidente.

Mme Luzzatto fait part de la déclaration des radicaux:

"L'exposé des motifs très détaillé, ainsi que l'excellent rapport fait par notre collègue expliquent très bien la nécessité d'exécuter les travaux de rénovation du bâtiment 1-3, av. de Vaudagne très rapidement. De plus, cette rénovation légère permettra de maintenir en état ce bâtiment et la rotation avec les utilisateurs de locaux de la route de Meyrin. Nous avons remercié lors de la commission le travail et le projet présenté par les responsables et avons demandé de pouvoir préavisser favorablement cette délibération, ce qui a été fait à l'unanimité.

Par conséquent, le groupe radical demande à cet hémicycle d'accepter cette délibération afin que les travaux d'urgence puissent commencer au plus vite.

Il va de soi que le groupe radical votera favorablement cette délibération."

M. Jimenay donne lecture de la position des démocrates-chrétiens:

"Les travaux à réaliser au 1-3, av. de Vaudagne deviennent urgents. La réfection que j'appellerais la mise en conformité de l'immeuble, doit être faite et commencé sans délai, puisque la bâtisse souffre gravement dans la quasi totalité de ses services de base. Surtout lorsque l'on envisage d'installer des unités telles que l'Antenne Objectif Emploi ou Meyrin FM, avec pour cette dernière des aménagements spéciaux qui tiennent compte de la spécificité de son activité, il ne faut pas traîner. Raison pour laquelle les commissaires dans leur sagesse ont intelligemment augmenté le crédit demandé afin que les travaux puissent se réaliser rapidement.

Ce faisant, le groupe PDC votera favorablement cette délibération tout en se posant la question de son affectation définitive."

M. de Prévile donne lecture de la position des Verts:

"Notre commune est soumise à une demande chronique très importante de locaux de la part de ses associations. L'immeuble, situé au 1-3 av. de Vaudagne, a été acquis par notre commune, au début de cette année, en partie pour répondre à cette demande. Toutefois, ce bâtiment est dans un état assez vétuste et peu adapté aux utilisations d'un bâtiment d'intérêt public. Nous avons convenu qu'une réflexion sérieuse doit être menée avant d'entreprendre sa rénovation en profondeur afin de développer au mieux son potentiel. Ceci va donc prendre du temps.

D'autre part, un bâtiment inoccupé se dégrade très vite, entraînant ensuite des coûts de rénovation plus lourds. De plus, même s'il n'est pas encore rénové de façon optimale, sa remise en état sommaire va permettre d'offrir temporairement des locaux à diverses associations. Finalement, le budget qui nous est présenté est pour une fois raisonnable à nos yeux.

Les Verts de Meyrin-Cointrin voteront très favorablement cette délibération."

M. Robert déclare que le groupe socialiste votera également en faveur de la réalisation urgente de ces travaux. Tout comme M. Charprier, il souhaite que les objets soient présentés au préalable devant le Conseil municipal.

M. Hulliger estime à deux ans le temps de rénovation pour réaffecter ce bâtiment au projet de la "Meyridienne" dont il se réjouit de connaître les détails. Il annonce que le groupe AIM acceptera cette délibération.

M. Schweizer déclare sa satisfaction de voir enfin ce bâtiment occupé et qui offrira une certaine animation au centre du Village. Il déclare que le groupe UDC soutiendra cette délibération.

Mme Riman annonce que le groupe A gauche toute votera favorablement cette délibération.

Plus personne ne désirant s'exprimer, **M. Ragavan** met aux voix la **délibération n° 2010-23**

relative à l'ouverture d'un crédit travaux de CHF 120'000.- destiné à financer la réfection du 1-3 av. de Vaudagne

Vu la délibération n° 2008-48a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 2'240'000.- destiné à l'acquisition de la parcelle n°14'211, située au 1-3, avenue de Vaudagne adoptée le 20 janvier 2009;

Vu l'inondation dont le bâtiment a été sujet durant l'hiver 2009;

Vu le risque de dégradation aggravée du bâtiment en cas de non-occupation de celui-ci;

Vu la nécessité de sécuriser les réseaux d'eau, d'électricité et de gaz;

Vu les intrusions dont le bâtiment a fait régulièrement l'objet;

Vu la mise à disposition du bâtiment aux étudiants du CERN pendant l'été 2009;

Vu l'absence de budget d'entretien sur cet objet en 2009 et en 2010;

Vu le besoin de locaux de l'antenne emploi du SASJ;

Vu l'opportunité de loger provisoirement divers usagers (antenne objectif emploi, écocorner, étudiants du CERN) pour des périodes limitées dans le temps et de déplacer provisoirement Meyrin FM nous permettant de rénover le 307b, route de Meyrin;

Vu l'obligation d'assurer la pérennité du patrimoine communal et d'en maintenir la valeur;

Vu les devis de travaux de réfection concernant le nettoyage, l'électricité, le chauffage, le sanitaire, la peinture;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et son règlement d'application du 31 octobre 1984;

Vu le rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 18 mai 2010,

D E C I D E

PAR 27 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 120'000.-** destiné à financer la réfection du 1-3 av. de Vaudagne,
2. de prélever cette somme sur les disponibilités communales,
3. de porter la dépense directement à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine financier.

* * *

14. Délibération n° 2010-15a relative à l'approbation des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2009. Rapport de la commission des finances élargie (M. Mizrahi, UDC).

15. Délibération n° 2010-16a relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2009. Rapport de la commission des finances élargie (M. Mizrahi, UDC).

et

16. Délibération n° 2010-17a relative à l'approbation du rapport de gestion 2009 du Groupement intercommunal de protection civile de Meyrin-Mandement (OPC Meyrin-Mandement). Rapport de la commission des finances élargie (M. Mizrahi, UDC).

M. Ragavan informe que ces trois points seront traités ensemble.

M. Hubert présente le rapport rédigé par M. Mizrahi:

"En préambule, je voudrais chaudement remercier nos trois conseillers administratifs, les chefs de services de la Commune, les présidents de commissions et mes collègues conseillers municipaux pour l'excellent travail qui a été fait et qui nous permet d'avoir une vision claire et globale de la situation de nos investissements en cours au 31 décembre 2009 ainsi que du compte-rendu des comptes de la Commune pour l'exercice financier 2009.

Un grand merci à M. Cela et aux collaborateurs du service des Finances pour la structure claire et complète de la situation de nos investissements en cours au

31 décembre 2009 ainsi que du compte-rendu des comptes de la Commune pour l'exercice financier 2009.

Travail considérable donc, que j'ai l'honneur de vous résumer ci-après:

1 Etude des Comptes d'investissements 2009

1.1 Situation des investissements en cours au 31 décembre 2009

La situation des investissements en cours au 31 décembre 2009 nous est présentée d'une manière claire et synthétique ce qui nous facilitera l'étude et l'analyse.

La présentation de la situation des investissements en cours au 31 décembre 2009 est maintenant divisée en 6 grandes rubriques (au lieu de 7 pour le budget, rénovations lourdes et courantes regroupées) :

Urbanisme, acquisitions foncières
Assainissement (génie civil)
Aménagement espace public et routier
Bâtiments
Rénovations (lourdes + courantes)
Divers

Il est à noter que l'administration ne peut pas traiter plus de 25 à 30 millions de projets par année, ceci doit être mis en perspective avec l'élaboration des priorités du plan des investissements et notamment en ce qui concerne les projets indispensables et importants.

M. Morand nous signale, et c'est important, que cette année le plan a été remis à jour et est plus juste que celui de 2007 et que l'historique des plans des investissements est gardé pour les années précédentes, mais les colonnes sont cachées dans le tableur Excel.

1.2 Etat actuel du compte des investissements (situation au 31 décembre 2009)

Projets ouverts : 73

Projets à clôturer : 18

Le total des crédits d'investissement voté est de **CHF 140'571'875.-**.

Le montant des investissements votés pour 2009 est de **CHF 29'848'500.-**.

Le montant investi au 31 décembre 2009 est de **CHF 14'906'821.-**.

Le solde d'investissements disponible au 31 décembre 2009 est de **CHF 47'792'398.-**.

1.3 Principaux écarts aux comptes des investissements (situation au 31 décembre 2009)

Urbanisme, acquisitions foncières

Plan directeur communal

Dépassement de CHF 87'158.-, montant du crédit d'étude sous estimé.
Dépassement de CHF 130'000.- annoncé en 2006.

PLQ Les Vergers

Dépassement prévu de CHF 20'000.-.

Bâtiments

P1 souterrain

Montant du crédit sous estimé, dépassement prévu de CHF 60'000.- pour chaque partenaire (centre commercial de Meyrin et Commune)

Rénovation

Désamiantage école Golette

Dépassement de CHF 159'778.- dû à des impondérables clairement identifiés lors des travaux.

Divers

Subvention incitation achat vélo/kit électrique

Dépassement actuel de CHF 21'500.-, dépassement total de l'ordre de CHF 100'000.- soit 133% de l'engagement initial, laissé ouvert jusqu'à la fin des travaux TCMC mi-2011.

1.4 Conclusion

Nous avons 73 projets ouverts au 31 décembre 2009 pour un solde d'investissement de près de 48 millions de francs. D'autre part nous avons investi moins de 50% du budget voté à près 30 millions de francs pour 2009. Comme nous le verrons avec l'analyse des comptes 2009, nous avons un excédent de recettes de 16.2 millions de francs pour l'exercice 2009. Au vu de ce qui précède, nous devons investir plus rapidement et plus agressivement avec une vision d'avenir.

2 Etude des Comptes 2009

Afin de vous présenter un rapport plus court que lors de ma précédente présentation du budget 2009, je ne me suis concentré que sur les dicastères présentant des variations de dépenses actuelles importantes par rapport au budget 2009. Dans ce rapport, je n'ai pas mentionné les priorités, la mission et les informations précédentes du budget 2009 : pour ceci je vous renvoie à mon rapport sur le budget. J'ai aussi pris la liberté d'arrondir les chiffres afin d'en faciliter la lecture (les chiffres réels au centime près sont dans les rapports). J'ai néanmoins mentionné les résultats des votes du budget 2009 pour mémoire et comparaison.

Les réductions et augmentations sont par rapport au budget 2009 accepté.

2.1 **Petite enfance**

Conseillère administrative : Mme M. Boget
Cheffe de service : Mme A. Kummer
Présidente : Mme R. Ecuyer

Réduction de 3% des charges (bien qu'il y ait une augmentation des charges au niveau des crèches – grippe A, repas fournis sur ancienne base de coûts) et augmentation de 8% du revenu.

*Revenus : CHF 1'563'500.-, acceptés à l'unanimité (8 octobre 2008).
Charges : CHF 592'000.-, acceptées à l'unanimité (8 octobre 2008).*

2.2 **Ecoles et Restaurants Scolaires**

Conseillère administrative : Mme M. Boget
Cheffe de service : Mme M. Rebetez
Présidente : Mme R. Ecuyer

Réduction de 5% des charges (CHF 101'000.-) et augmentation de 13% des revenus (CHF 76'000.-).

*Revenus : CHF 585'000.-, acceptés à l'unanimité (8 octobre 2008).
Charges : CHF 1'856'700.-, acceptées à l'unanimité (8 octobre 2008).*

3.3 **Action Sociale et Jeunesse**

Conseillère administrative : Mme M. Boget
Cheffe de service : Mme M. Rebetez
Présidente : Mme P. Doudin

Jeunesse

Diminution de 2% des charges (CHF 34'400.-).

*Revenus : CHF 0, acceptés à l'unanimité (8 octobre 2008).
Charges : CHF 1'595'500.-, acceptées à l'unanimité (8 octobre 2008).*

Action sociale individuelle et communautaire

Diminution de 4% des charges (CHF 56'800.-).

*Revenus: CHF 47'500.-, acceptés à l'unanimité (8 octobre 2008).
Charges : CHF 1'596'500.-, acceptées à l'unanimité (8 octobre 2008).*

3.4 **Sécurité Municipale**

Conseiller administratif : M. J.-M. Devaud
Chef de service : M. P. Donzé
Président : M. F. Haldemann

Diminution de 10% des charges (CHF 33'000.-) et de 12% des revenus (CHF 93'200.-).

Revenus : CHF 774'900.-, acceptés à l'unanimité (9 octobre 2008).
Charges : CHF 313'100.-, acceptées à l'unanimité (9 octobre 2008).

3.5 Feu

Conseiller administratif : M. J.-M. Devaud
Chef de service : M. P. Donzé
Président : M. F. Haldemann

Charges stables, augmentation des revenus de 533% (CHF 149'200.-) due à la participation aux taxes des compagnies d'assurance (annulation de la loi sur les reports de charges du canton aux communes).

Revenus : CHF 28'000.-, acceptés à l'unanimité (9 octobre 2008).
Charges : CHF 1'248'878.-, acceptées à l'unanimité (9 octobre 2008).

3.6 Protection Civile

Conseiller administratif : M. J.-M. Devaud
Chef de service : M. D. Brodard
Président : M. F. Haldemann

Augmentation de 126% des revenus (CHF 67'600.-) due à la location des abris à l'armée.

Revenus : CHF 53'500.-, acceptés à l'unanimité (9 octobre 2008).
Charges : CHF 126'117.-, acceptées à l'unanimité (9 octobre 2008).

3.7 Etat Civil

Conseiller administratif : M. J.-M. Devaud
Cheffe de service : Mme E. Cottier
Président : M. P. Hamann

Diminution de 43% des charges (CHF 14'000.-) contrebalancée par une augmentation de 20% des revenus (CHF 16'000.-).

Revenus : CHF 80'000.-, acceptés à l'unanimité (9 octobre 2008).
Charges : CHF 32'900.-, acceptées à l'unanimité (9 octobre 2008).

3.8 Sports et Sécurité

Conseiller administratif : M. J.-M. Devaud
Chef de service : M. D. Genecand
Président : M. F. Hernot

Diminution de 7% des charges (CHF 141'000.-) et augmentation des revenus de 8% (CHF 80'900.-).

Revenus : CHF 1'042'500.-, acceptés par 10 OUI et 1 abstention (9 octobre 2008).
Charges : CHF 2'035'050.-, acceptées par 10 OUI et 1 abstention (9 octobre 2008).

3.9 Théâtre Forum Meyrin

Conseillère administrative : Mme M. Boget
Chef de service : M. M. Menghini
Présidente : Mme Y. Boccard

Revenus : CHF 1'242'500.-, acceptés par 10 OUI et 1 abstention (14 octobre 2008)

Charges : CHF 2'720'500.-, acceptées par 5 OUI et 1 contre et 5 abstentions (14 octobre 2008).

Augmentation de CHF 127'000.- aux charges et de CHF 180'000.- aux revenus.
La participation de la Commune a baissée de CHF 53'000.-.

3.10 Bibliothèque

Conseillère administrative : Mme M. Boget
Chef de service : M. C. Pauli
Présidente : Mme Y. Boccard

Revenus : CHF 5'400.-, acceptés à l'unanimité (14 octobre 2008).

Charges : CHF 147'250.-, acceptées à l'unanimité (14 octobre 2008).

Pas d'écart significatif.

3.11 Affaires culturelles

Conseillère administrative : Mme M. Boget
Cheffe de service : Mme D. Remy
Présidente : Mme Y. Boccard

Revenus : CHF 1'258'400.-, par 5 OUI, 1 NON et 5 abstentions (14 octobre 2008).

Charges : CHF 3'480'150.-, par 9 OUI et 2 abstentions (14 octobre 2008).

Les charges ont augmentées de 3% (CHF 99'200.-) ainsi que les revenus de 16% (CHF 201'300.-)

3.12 Environnement et énergie

Conseillers administratifs : MM. J.-M. Devaud et R. Sansonnens
Chefs de service : MM. O. Morand et O. Chatelain
Président : M. M. Dumalle

Revenus: CHF 115'000.-, acceptés à l'unanimité (14 octobre 2008).

Charges: CHF 3'355'850.-, acceptées à l'unanimité (14 octobre 2008).

Pas d'augmentation significative des charges bien qu'il ait fallu investir dans les interventions de déneigement et de salage. Plus 187%, CHF 37'500.- et acheter du sel supplémentaire, plus 221%, CHF 44'000.-, mais augmentation de 49% (CHF 56'000.-) des revenus.

3.13 Aînés

Conseiller administratif : M. R. Sansonnens
Chef de service : Mme Y. Cuttelod
Présidente : Mme P. Doudin

Revenus: CHF 10'000.-, acceptés à l'unanimité (16 octobre 2008).
Charges: CHF 365'000.-, acceptées à l'unanimité (16 octobre 2008).

Les charges ont légèrement augmentées de 4% (CHF 14'600.-) et les revenus ont baissés de 16% (CHF 1'500.-).

3.14 Urbanisme /Travaux publics

Conseiller administratif : M. R. Sansonnens
Chef de service : M. O. Morand
Président : M. L. Tremblet

Revenus: CHF 165'000.-, acceptés à l'unanimité (16 octobre 2008).
Charges: CHF 312'000.-, acceptées à l'unanimité (16 octobre 2008).

Les charges ont diminué de 8% (CHF 31'000.- ainsi que les revenus de 11% (CHF 27'300.-).

3.15 Information et communication

Conseiller administratif : M. J.-M. Devaud
Chef de service : M. J.-M. Solai
Président : M. E. Hubert

Revenus: CHF 130'000.-, acceptés à l'unanimité (16 octobre 2008).
Charges: CHF 1'289'750.-, acceptées par 10 oui et 1 abstention (16 octobre 2008).

Charges stables et légère augmentation des revenus.

3.16 Gérance et entretien des bâtiments

Conseiller Administratif : M. J.-M. Devaud
Chef de service : M. G. Dessimoz
Président : M. Y. de Préville

Revenus: CHF 2'717'972.-, acceptés à l'unanimité (16 octobre 2008).
Charges: CHF 6'778'010.-, acceptées par 9 oui et 2 abstentions (16 octobre 2008).

Les charges ont diminué de 5% (CHF 365'000.-) et les revenus ont augmenté de 7% (CHF 194'700.-). Remarquable exercice financier.

3.17 Administration générale

Conseil administratif in corpore
Chef de service: M. J.-M. Solai
Président: M. P. Hamann

Revenus: CHF 241'200.-, acceptés à l'unanimité (30 octobre 2008).

Charges: CHF 1'546'665.-, acceptées à l'unanimité (30 octobre 2008).

Augmentation des charges de 6% (CHF 88'300.-) principalement due aux mesures de pandémie et à l'augmentation des honoraires difficiles à budgéter.

3.18 Ressources humaines

Conseil administratif in corpore
Chef de service: M. J.-M. Solai
Président: M. P. Hamann

Revenus: CHF 284'487.-, acceptés à l'unanimité (30 octobre 2008)

Charges: CHF 29'918'024.-, acceptées à l'unanimité (30 octobre 2008)

Augmentation des charges de 2% (CHF 137'800.-) pour la petite enfance, de 10% (CHF 182'500.-) pour la culture et théâtre. Globalement, diminution de 2% (CHF 630'000.-) des charges et augmentation de 94% (CHF 267'400.-) des revenus.

3.19 Service financier

Conseiller administratif : M. J.-M. Devaud
Chef de service : M. M. Cela
Président : M. P. Hamann

Budget:

Finances: importante diminution (17%, CHF 3'820'000.-) des charges à CHF 19'217'926.15 et augmentation considérable des revenus (14%, CHF 10'000'000.- à 80'479'386.77).

Augmentation de 9% (CHF 3'810'000.-) à CHF 47'861'000.- pour les impôts personnes physiques (revenus) et hausse de 23% (CHF 3'488'600.-) à 18'489'000.- sur les impôts personnes morales.

Augmentation de 14% (CHF 9'848'500.-) des revenus sur les impôts à CHF 79'918'500.-, dont CHF 66'350'000.- en centimes additionnels communaux (+12%).

Globalement diminution de 34% des charges (CHF 3'826'000.-).

Vote du total des finances:

Revenus: CHF 70'416'600.-, acceptés à l'unanimité (30 octobre 2008)

Charges: CHF 23'037'119.-, acceptées à l'unanimité (30 octobre 2008)

Vote du budget 2009:

Revenus: CHF 79'523'559.-, acceptés à l'unanimité (30 octobre 2008)

Charges: CHF 79'479'313.-, acceptées à l'unanimité (30 octobre 2008)

Excédent: CHF 44'246.-.

3.20 Conclusion

Nous terminons l'exercice 2009 dans de très bonnes conditions avec un excédent de recettes de 16.2 millions de francs. Ce montant qui représente un trop-perçu d'impôts auprès de la population et des sociétés meyrinoises peut aussi se traduire en un surplus de 14 centimes additionnels au niveau des impôts communaux.

Nous avons eu peur de la crise économique et nous avons été très prudents dans nos investissements. Maintenant que la crise économique est en passe d'être résorbée, prenons les conclusions qui s'imposent pour la bonne santé financière de notre population."

Regrettant l'absence de M. Mizrahi, **M. Hulliger** se fait le porte-parole de tout l'auditoire en faisant part de son incompréhension des chiffres et des dates énoncés dans ce rapport. Il ne comprend pas la référence au budget 2009, alors que le propos est d'approuver les comptes 2009 ! Il se demande s'il n'y a pas eu des copier-coller malencontreux. Il conclut en affirmant ne pouvoir accorder aucun crédit à ce rapport.

Il propose de faire abstraction de ce dernier et d'approuver les comptes, étant donné que chaque groupe a suivi toutes les séances de commission des finances élargie.

M. Ragavan précise que M. Mizrahi a repris les chiffres présentés dans le cadre du budget 2009, approuvé en octobre 2008, et a signalé les différences en pourcentage et en chiffres par rapport aux comptes 2009.

M. Hulliger estime néanmoins qu'il faudrait avoir les chiffres des comptes 2009 et non ceux du budget 2009.

M. Ragavan approuve totalement la remarque de M. Hulliger, mais il déclare avoir voulu comprendre la logique de ce rapport.

M. de Préville propose que M. Mizrahi ou M. Hubert réajuste les chiffres, afin que la population puisse lire l'état réel avec les chiffres et les dates corrigées. Il pense qu'il y a eu effectivement des erreurs de date et qu'il serait opportun de faire les rectificatifs qui devraient être adjoints au procès-verbal.

M. Ragavan en prend note, mais se demande toutefois, pour des questions de procédure, si le vote pourra avoir lieu.

Les chiffres des comptes 2009 étant connus de tous les conseillers municipaux **M. Hamann** estime que le Conseil peut procéder au vote des trois délibérations.

M. Ragavan procède alors à l'ouverture des débats.

Mme Girardet donne lecture de sa prise de position:

"Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Je vous le dis avec toute la douceur d'une conseillère municipale expérimentée :
« je suis fâchée ! » J'ai relu mon intervention transcrite au PV de la séance du Conseil du 18 novembre 2008 concernant le budget 2009. Celui dont nous avons étudié les comptes précisément ces deux dernières semaines. Je suis fâchée, parce que j'avais raison de demander la baisse des centimes additionnels comme l'avait suggérée d'ailleurs le Conseil administratif dans sa proposition de budget 2009. Je suis fâchée parce que ce Conseil avait accepté en 2008 à une courte majorité et grâce à la voix du président socialiste le maintien du centime à 45. Le Conseil municipal avait même poussé l'hypocrisie en laissant les chiffres calculés par l'administration avec un centime à 43 ! Ce qui me choque particulièrement, c'est que d'années en années, on se permette de polémiquer sur des argumentations qui ne s'appuient que sur des suppositions parce que personne ne veut lire les chiffres et en tirer les seules conclusions qui s'imposent :

Meyrin perçoit beaucoup trop d'impôts !

Pensez-vous être de bons gestionnaires quand vous demandez des efforts d'impôts à la population laborieuse pour assurer les dépenses de fonctionnement de la Commune en percevant 18 % (soit 16 millions de francs) en trop ?

Pensez-vous que les collaborateurs employés de la Commune qui, encouragés par les chefs de services à tenir les budgets, vont être encore longtemps motivés pour chercher des économies alors que les charges globales continuent de progresser et que les excédents communaux augmentent grâce à une sous-estimation des recettes budgétaires ?

Il est facile pour le Conseil administratif d'affirmer, comme il le fait après coup, que « la baisse de 2 centimes prévue initialement au budget 2009 était justifiée et que notre commune n'aurait pas souffert de ce manque de revenu compte tenu des entrées fiscales 2009 annoncées par l'administration cantonale (AFC) ! » Cette déclaration à elle seule devrait suffire à justifier un budget 2011 avec un centime revu à la baisse !

Depuis novembre 2003, quand le Conseil administratif avait cru bon de proposer une augmentation des centimes additionnels, la Commune n'a cessé d'accumuler des excédents exorbitants lors de ses comptes-rendus annuels.

Les 13 millions de bénéfice comptabilisés aux comptes 2007, puis les 15,5 millions d'excédents aux comptes 2008 nous ont déjà alertés ! Il est temps d'alléger l'impôt communal comme je le réclame depuis 2003 !

Je vous rappelle qu'en été 2008, j'avais mis toute mon énergie pour développer un argumentaire lors du Conseil municipal du 18 juin afin de vous convaincre d'accepter la résolution demandant au Conseil administratif de préparer un budget 2009 intégrant une baisse des centimes de 2 à 3 points.

Je conteste gentiment l'affirmation de la gauche qui prétend qu'une baisse d'impôts est inéquitable, parce qu'elle privilégierait les hauts revenus au détriment des bas salaires. A suivre ce raisonnement, on ne baisserait plus jamais l'impôt, parce que ceux qui payent peu ou pas d'impôts ne profiteraient pas d'une baisse suffisante.

A l'inverse, quand un impôt nouveau est perçu, on dénonce toujours l'énormité de cette augmentation sur les bas revenus et la relative minceur de l'effet sur les gros revenus. Il s'agit pourtant d'un même calcul qu'on appelle la proportionnalité. Cette proportionnalité est même injustement exponentielle !

La Commune n'a pas besoin d'encaisser autant d'argent qu'elle ne l'a fait jusqu'à présent. Autrement dit, la situation très particulière du tissu économique meyrinois permet d'envisager le maintien de l'excellente santé des finances communales comme nous avons pu tous très bien nous en rendre compte !

Le Conseil administratif nous parle de maîtrise des charges...Je modulerais cette déclaration en parlant plutôt de maîtrise parfaite de la comptabilité et de ses subtilités...

Deux exemples :

Au poste 330 des pertes sur débiteurs, le Conseil administratif arrive à réaliser une « économie » de CHF 4,5 millions par rapport au budget. Le budget 2009 prévoyait en effet une mise en provision de CHF 2,9 millions alors qu'aux comptes, nous constatons une réduction de CHF 1,6 million de ce fonds de réserve .

Le second : à la rubrique des impôts sur les personnes morales, le Conseil administratif nous explique que la production 2009 avait été estimée à CHF 14,3 millions par l' AFC (c'est ce qui avait été inscrit au budget 2009) et que oh surprise ! cette somme a été augmentée par des rectifications d'impôts des années précédentes pour un montant de CHF 4, 2 millions.

On comprend bien qu'à ce jour, l'ensemble des impôts 2009 n'a pas été versé dans son intégralité et qu'il y aura un reliquat supplémentaire correspondant à environ 18% du montant budgété sur les comptes 2010.

L'astuce consistant à sous-estimer les recettes budgétaires lors de l'établissement du budget et à feindre la surprise au moment des comptes !

Ceci dit, arrêtez de nous présenter des budgets dont les recettes sont inférieures aux recettes encaissées deux ans auparavant tant que les centimes ne sont pas abaissés et ne gonflez pas les charges artificiellement pour vous gausser de charges maîtrisées.

Le budget 2011 devra impérativement comprendre des centimes additionnels diminués au minimum de 2 points. Je serai particulièrement attentive à cette diminution d'impôts et utiliserai le cas échéant tous les moyens légitimes pour y parvenir.

Après avoir imposé aux contribuables de ces dix dernières années le remboursement d'une dette de CHF 80 millions, on ne peut pas décemment continuer de leur tirer des poches de l'argent pour le mettre en réserve en vue des investissements à venir ! C'est tout simplement illégal !

J'étais fâchée, mais cela me calme d'envisager que la population pourra continuer de profiter de toutes les prestations qui lui sont offertes ; notamment les dernières en date qui n'ont pas pour autant grevé notre budget, comme par exemple : la patinoire couverte, les tribunes du football, l' espace de vie enfantine (EVE) des Champs-Fréchets et bientôt je l'espère, le Boulodrome.

Je me réjouis par ailleurs de réaliser que nos entreprises tiennent le choc de la crise économique en assumant pleinement leur rôle de contributeurs réguliers. Je pense néanmoins comme mon colistier Jean-Philippe Hulliger que la taxe professionnelle (qui rapporte CHF 11 millions à la Commune) devrait être restituée en tout ou en partie aux entreprises meyrinoises. La commune de Satigny le pratique ainsi depuis plusieurs années, il n'y a pas de raison qui justifie encore la levée de cet impôt parfaitement inique sur le territoire communal.

Avant de clore cette analyse, j'interpelle le Conseil administratif sur deux points précis :

J'ai constaté des problèmes récurrents de chauffage ou de ventilation au Forum. Une fois la température est trop élevée, alors que la suivante, on se gèle au spectacle. En consultant le comptes de l'entretien du bâtiment, j'ai vu un dépassement de CHF 25'000.- sur un montant total de CHF 245'000.-. Comme le détail de ces frais d'entretien ne nous a été communiqué que pour une somme de CHF 24'000.-, je souhaite savoir si le Conseil administratif a envisagé une révision du système de régulation du bâtiment. Le Forum a bientôt 15 ans et je suppose qu'un système de contrôle informatisé du chauffage, de la ventilation, des éclairages et de la sécurité technique de tout le bâtiment serait nécessaire avant qu'une panne soudaine ne vienne interrompre toutes les activités culturelles.

Ma seconde interpellation concerne le manège de Meyrin:

Le compte-rendu administratif mentionne que le Conseil municipal a refusé une résolution demandant l'achat de la Ferme Bossart en vue du déménagement de l'activité du Manège. Je regrette cette prise de position de notre Conseil qui, faut-il le rappeler, était très partagée, puisque c'est la voix du président qui a tranché la question.

Des arguments sans fondement ont été présentés en commission et ont fait mouche. Il est par exemple faux de prétendre qu'une collectivité publique ne peut acquérir un domaine agricole comme cela a été argumenté. Le compte rendu 2009 précise par exemple que « ce refus était motivé en grande partie par l'incompatibilité de l'activité équestre avec la zone agricole et les marais voisins et par l'objectif de Pronatura de réunir les marais situés à proximité immédiate par la fermeture de la route de Prévessin ». Je prétends au contraire que la Commune doit devenir propriétaire de ces terrains, si elle entend soutenir avec Pronatura un programme de renaturation des marais de Mategnin. L'activité du Manège n'est pas incompatible avec ce programme. Il le renforce et le rend possible au contraire.

Au moment où nous nous apprêtons à voter ces comptes, j'ose espérer qu'une petite partie des excédents de recettes pourraient être investie à Mategnin pour enrichir le patrimoine foncier de la Commune dans l'esprit du développement durable avec ses trois axes : social, environnemental et économique. J'approuverai toutes propositions qui iront dans ce sens.

En conclusion, je remercie l'ensemble des collaborateurs de la Commune pour leur participation aux efforts de chasse aux économies. Je tiens à féliciter les chefs de services de l'administration communale pour la préparation des documents et la clarté de leurs explications qui ont contribué grandement à faciliter notre travail d'analyse des comptes.

Je prie le Conseil administratif de bien vouloir tirer les conclusions qui s'imposent en préparant le prochain budget 2011 avec une baisse des centimes comme il l'avait proposé sans succès pour le budget 2009.

Merci à vous, chers collègues du Conseil municipal, pour votre patiente attention."

M. de Préville donne lecture de la position des Verts:

"La crise financière, qui a commencé en 2007 dans le secteur financier, s'étend aujourd'hui aux Etats. La reprise économique actuelle est ralentie par un endettement élevé, dans les secteurs tant public que privé. Le redressement va donc être plutôt lent et nous pouvons nous attendre à une ou deux années assez difficiles. Après cela, nous verrons les taux hypothécaires croître pour résorber les

énormes liquidités que les Etats ont injectées en 2008 et 2009 pour soutenir les économies.

Nous venons de bénéficier d'excédents très réjouissants au cours de ces derniers exercices. Notre bilan financier ferait pâlir d'envie bien des communes. Toutefois, notre commune a de grandes ambitions pour son développement : plus 250 millions de francs sont prévus sur les 10 prochaines années, soit environ 25 millions par an, ce qui n'est pas rien. Notre « trésor de guerre » accumulé pendant ces dernières années ne permet pas, à lui seul, d'absorber ces investissements.

Nombre de commissaires et notre Conseil administratif ont déjà demandé une baisse du centime additionnel, car notre commune gère bien ses dépenses et bénéficie de contribuables qui ont payé de bons impôts. Ils avancent un curieux argument : « Si nous payons tout maintenant, nos enfants n'auront plus rien à payer ». Cet argument est pour le moins curieux à deux titres :

- 1- La plupart des projets, qui constituent les 250 millions de notre plan des investissements, n'était pas envisagée par nos prédécesseurs il y a 20 ou mieux 30 ans. Il y a donc fort à parier que « nos enfants » auront aussi des projets à financer pour leurs propres enfants, et c'est plus que souhaitable sinon cela signifierait que notre commune végèterait, stagnerait, puis tomberait en déchéance.
- 2- Ce n'est pas le rôle de « parents » de charger leurs enfants de dettes au prétexte qu'ils en bénéficieront. C'est d'ailleurs ce genre de raisonnement qui a conduit à la situation préoccupante de l'écologie de notre planète : Après nous, le déluge !

Revenons aux comptes de la Commune. Un examen attentif des revenus révèle que :

- les impôts de personnes physiques ont connu en 2009 une légère décroissance (-3%),
- cette baisse de revenus a été compensée par une belle augmentation des impôts des personnes morales, mais là encore, il faut lire attentivement : cette augmentation est en fait constituée des impôts non perçus des années 2008 et 2007, diminués d'un trop-perçu en 2006. Sans cette augmentation par les rattrapages des années précédentes, les impôts de personnes morales en 2009 sont en fait restés pratiquement au niveau de ceux de 2008 (-2%).

Nous voyons donc, à travers ces chiffres, les effets de la crise sur les revenus de l'impôt. Ce phénomène va probablement se maintenir, voire s'accroître, dans les impôts 2010 et 2011.

Une baisse modeste du centime additionnel est envisageable. Mais, comme nous l'avons déjà dit l'année passée, nous pensons que le moment est plus qu'opportun pour notre commune de contracter pour nos investissements des emprunts à taux fixes sur de nombreuses années, car pour le moment, les taux sont bas et ne pourront baisser.

A part ces considérations économiques que nous invitons le Conseil administratif à prendre sérieusement en compte pour l'élaboration du budget 2011, nous sommes dans l'ensemble très satisfaits de la façon dont notre Conseil administratif et notre administration communale ont mené la barque de Meyrin en 2009 et nous les en remercions et félicitons chaudement.

Les points suivants ont retenu notre attention :

- La comptabilité analytique que devait nous apporter le projet Meyrin-Qualité n'est toujours pas disponible. Comme nous l'avons signalé lors des commissions traitant de l'acquisition du logiciel de cette comptabilité analytique, ce dernier est trop complexe (et était donc trop cher) pour l'usage que nous souhaitons faire. Le résultat de cette complexité est d'une part une charge de travail peu rentable pour l'administration communale et d'autre part un retard de plusieurs années dans la mise à disposition d'une information utile et intéressante pour les prises de décision politique de notre Conseil municipal.
- La cotisation au SIACG qui ne cesse de croître pour aucunes prestations supplémentaires, dans un domaine où les coûts d'investissement baissent continuellement. Meyrin paie actuellement l'équivalent de trois ingénieurs de haut niveau à plein temps pour le fonctionnement (CHF 380'000.-). Ceci nous paraît exorbitant. Nous l'avons demandé en commission et nous le répétons ici : il faut que le SIACG vienne nous justifier sa stratégie opérationnelle et ses coûts lors d'une commission information et communication.
- M. Devaud nous a fait part d'une intention des communes genevoises d'envisager plus d'intercommunalité pour les projets d'installations sportives. Nous nous réjouissons de cette intention et invitons notre Conseil administratif à la soutenir sans faillir.
- Sur les 13 services de notre administration communale, nous avons noté que 8 services sont en limite d'effectifs et qu'un service a passé cette limite. Ceci montre et comme l'a souligné ce soir le Conseil administratif en faisant une demande de budget complémentaire pour 2010 afin de financer trois postes supplémentaires à l'EVE des Champs Fréchets, que, d'une part, la pression exercée en 2009 ne pourra pas être maintenue en 2011, et, d'autre part, que nous devons nous attendre à une augmentation durable des effectifs de notre administration, si nous voulons qu'elle rende les services que nos contribuables attendent.

Nous saluons les mesures suivantes, mises en place dans les 12 derniers mois :

- la mise en place du premier appartement-relais destiné à des personnes ou familles en situation d'urgence,
- l'antenne locale de médiation,
- l'organisation de l'accueil des nouveaux habitants.

Nous profitons de ce moment éminemment politique pour formuler les requêtes suivantes :

- Jeunes sans emploi : comme 46% de personnes fréquentant l'Antenne Objectif Emploi sont des jeunes adultes entre 16 et 30 ans, nous invitons les membres de la commission anticrise et nos conseillers administratifs à réfléchir aux moyens à mettre en place, afin que cette tranche de la population soit en mesure de trouver un 1^{er} emploi ou ait accès à une formation.
- Crèches : vu le nombre d'enfants en liste d'attente pour une place de crèche ou garderie, nous demandons que le Conseil administratif étudie rapidement la possibilité de construire une nouvelle crèche dans les plus brefs délais.

Les Verts de Meyrin-Cointrin voteront favorablement les trois délibérations qui nous sont soumises ce soir."

M. Hernot fait part de la position des socialistes:

"Le groupe socialiste remercie les différents services de l'administration communale pour la rigueur avec laquelle ils ont maîtrisé le budget 2009. Nous ferons cependant une remarque: il est important de ne pas négliger la valeur du patrimoine communal. Nous pensons que les bâtiments publics doivent être régulièrement entretenus. Ne pas le faire, entraînerait une déprédation et une dévalorisation des locaux. Le coût de remise en état serait alors important.

Pour le futur, le bonus de 16 millions paraît très important. Toutefois, si nous analysons l'avenir, il faut le faire avec prudence. La baisse des impôts votée par les genevois en septembre 2009, entraînera une baisse des recettes que nous estimons à 5 millions, soit 4 centimes additionnels.

Le Conseil d'Etat prévoit de supprimer la taxe professionnelle, ce qui représentera pour Meyrin un manque à gagner de CHF 11 millions. Les 16 millions de bonus auront déjà disparu.

Les rentrées dues à la rétrocession d'impôts antérieurs de 4 millions en 2009 sont exceptionnelles et ne seront pas toujours à ce niveau.

Les effets de la crise sur le revenu des ménages sont encore inconnus et seront certainement, comme cela a déjà été le cas en 2009, en diminution.

Pour terminer cet inventaire, la Confédération prépare un projet de diminution des impôts sur les personnes morales, afin d'aligner la Suisse sur les autres pays européens.

Au vu de ces perspectives, nous estimons qu'il faut mener une politique anticyclique et le projet du Conseil administratif demandant de diminuer les centimes additionnels de 2 centimes, nous semble prématuré. Maintenir les revenus de la Commune au niveau actuel, nous paraît plus raisonnable. Cela permettra de réaliser les infrastructures prévues au plan des investissements. Pour les réaliser, il nous semble important de renforcer le personnel du SUTPE, de manière à ce que les projets avancent. Ces infrastructures sont indispensables pour le bien-vivre ensemble de toutes les Meyrinoises et de tous les Meyrinois."

M. Hamann donne lecture de la position du groupe PDC:

"Avant de parler du centime additionnel de notre commune, permettez-moi de féliciter l'ensemble des collaborateurs de cette commune pour la bonne gestion de leur budget en cette année 2009, car ils l'ont, dans l'ensemble, bien tenu.

Il avait été demandé un effort en 2009 puis en 2010 pour ne pas faire exploser les coûts d'exploitation surtout en matière de personnel; cela a été une réussite.

Le compte-rendu financier, étudié lors de notre présentation des comptes 2009 en commission des finances, s'en est dès lors ressenti, puisqu'aucune demande de modification n'a été demandée et tous les comptes ont presque été votés à l'unanimité, ce qui n'est pas rien et montre une maîtrise parfaite du budget.

Ce qui l'est déjà moins, est le calcul peu savant des revenus pour notre commune établi par l'administration cantonale des finances qui se repose sur des modèles peu fiables qui sont trop volatiles. Ceux-ci provoquent d'année en année les résultats que nous connaissons.

Les différents résultats bénéficiaires de ces dernières années nous montrent qu'à quelques un ou deux millions près, nous pouvons compter sur les mêmes bénéfices, environ 15 millions d'année en année, malgré tous les discours

alarmistes entendus ces dernières années, qui ont poussé une majorité de ce Municipal à maintenir des centimes additionnels à un taux anormalement élevé.

Le Conseil administratif nous avait déjà calculé un budget 2010 sur la base d'un centime additionnel réduit de deux points qui n'avait pas trouvé preneur à la majorité de ce Municipal et nous fait maintenant la proposition de présenter cette baisse pour le budget 2011: je l'en félicite !

Aujourd'hui, nous n'avons toujours pas de dettes. Cela signifie que la génération actuelle, qui vit et travaille à Meyrin, a non seulement remboursé la dette des années précédentes, plus de 70 millions ces dix dernières années, a investi dans un stade de football, une patinoire, une crèche, une partie de l'assainissement de la Cité, la part communale des investissements pour le tram, etc. plus de 40 millions sans faire appel à l'emprunt. Cette même génération traverse aujourd'hui une crise économique et on la ponctionne toujours aussi joyeusement. Certes, il ne faut pas que la Commune arrête ses investissements en période de crise pour que l'économie bénéficie de ressources financières, mais ils vont aussi permettre à notre population, à nos contribuables, de garder un pouvoir d'achat afin de continuer à acheter des biens, ce qui a aussi comme effet d'injecter de l'argent dans l'économie.

Notre groupe PDC accepte les comptes 2009 et réitère ses félicitations à notre administration communale, mais fera tout ce qui est en son pouvoir, encore une fois, pour baisser de 2 voire de 3 centimes additionnels le budget 2011 afin de permettre aux citoyens de cette commune de non seulement avoir une cité dynamique, mais de ne pas les grever d'impôts inutiles."

Mme Luzzatto présente la position du groupe radical:

"Cette année encore le compte-rendu fait état d'un excédent de recettes qui bat tous les records.

Une gestion rigoureuse des deniers publics a aussi permis cet excellent résultat. Malgré l'annonce de la crise et les résultats présentés, cela nous permet d'envisager sereinement la période actuelle et celle de l'année à venir.

Il faut rappeler, que nous avons beaucoup de chance car notre commune n'a pas de dettes. Il ne faut donc pas peindre le diable sur la muraille pour l'avenir malgré la crise toujours présente, mais surveiller de près l'évolution de la situation et agir avec pragmatisme.

Une baisse du centime additionnel au vu des résultats des bilans serait pour les citoyens de notre commune, la bienvenue. Cela engendrerait certes une baisse de revenus pour 2011, mais donnerait un bon ballon d'oxygène à tous les Meyrinois sans pour autant mettre nos états financiers en péril. Nous demandons que le Conseil administratif nous présente un budget 2011 en tenant compte d'une baisse de 2 centimes.

Au nom du groupe radical, je tiens à remercier le Conseil administratif ainsi que tous les collaboratrices et collaborateurs de l'administration pour leur travail efficace et précis.

Le groupe radical approuvera les états financiers présentés."

M. Schweizer remercie le Conseil administratif et les services pour l'excellent travail fourni. Il déclare que le groupe UDC avait déposé une motion trop tardivement au secrétariat général demandant au Conseil administratif de préparer un budget 2011 avec une baisse de 2 centimes.

Il ajoute que le groupe UDC votera ces trois délibérations.

Tout comme ses collègues, **M. Charpier** déclare que le groupe AGT votera favorablement ces 3 délibérations. Il tient à souligner le travail assidu de l'administration pour restreindre les dépenses au maximum et tient à remercier les services qui ont œuvré dans ce but.

Il dénote que beaucoup d'interventions ont fait allusion aux centimes additionnels alors que l'objet actuel fait référence aux comptes 2009 et non au budget 2011, et trouve un peu prématuré ces commentaires, bien qu'ils soient intéressants sur certains points mais pas dans leur ensemble. Il suggère que ce sujet soit discuté calmement et objectivement, et il demande que cette baisse ne devienne pas une obsession.

La parole n'étant plus demandée, **M. Ragavan** met au vote la **délibération n° 2010-15a**

relative à l'approbation des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2009

Vu l'article 30, al. 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission des finances;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 18 mai 2010,

DECIDE

PAR 27 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

d'accepter les crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2009 suivants, pour un montant total de CHF 2'012'547.91, soit :

No	Libellés	Dépassements en CHF
01	CONSEIL MUNICIPAL	2'413.92
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	2'413.92
02	CONSEIL ADMINISTRATIF	85.80
300	AUTORITES ET COMMISSIONS	0.60
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	85.20
05	ADMINISTRATION GENERALE	197'503.65
303	ASSURANCES SOCIALES	3'126.50
309	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	3'153.32
310	FOURNITURES DE BUREAU, IMPRIMES,	61'502.48

313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	56'004.44
317	DEDOMMAGEMENTS	1'436.65
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	63'541.18
319	FRAIS DIVERS	8'570.08
352	COMMUNES	169.00
08	IMMEUBLES DU P.A.	14'497.11
312	EAU, ENERGIE, COMBUSTIBLES	281.45
314	ENTRETIEN IMMEUBLES PAR DES TIERS	12'161.56
319	FRAIS DIVERS	2'054.10
09	AUTRES CHARGES ET REVENUS	20'813.75
319	FRAIS DIVERS	15'528.75
330	PATRIMOINE FINANCIER	5'285.00
10	ETAT CIVIL	2'516.39
303	ASSURANCES SOCIALES	87.95
306	PRESTATIONS EN NATURE	1'600.00
319	FRAIS DIVERS	828.44
11	SECURITE MUNICIPALE	10'004.89
306	PRESTATIONS EN NATURE	688.41
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	1'380.98
351	CANTONS	7'935.50
14	INCENDIE ET SECOURS	44'772.75
310	FOURNITURES DE BUREAU, IMPRIMES,	167.30
314	ENTRETIEN IMMEUBLES PAR DES TIERS	4'936.45
352	COMMUNES	39'669.00
16	PROTECTION CIVILE	791.52
303	ASSURANCES SOCIALES	312.20
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	365.27
315	ENTRETIEN D'OBJETS MOBILIERS	114.05
21	ECOLES PUBLIQUES	119'461.98
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	65'313.15
303	ASSURANCES SOCIALES	5'599.95
305	ASSURANCES MALADIE, ACCIDENTS	7'760.10
306	PRESTATIONS EN NATURE	3'404.00
319	FRAIS DIVERS	917.78
331	AMORTISSEMENTS P.A.	36'467.00
30	ENCOURAGEMENT A LA CULTURE	360'861.97
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	162'630.75
303	ASSURANCES SOCIALES	13'417.35
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	14'664.05
312	EAU, ENERGIE, COMBUSTIBLES	29'873.70
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	2'818.15
314	ENTRETIEN IMMEUBLES PAR DES TIERS	7'997.35
315	ENTRETIEN D'OBJETS MOBILIERS	3'203.67
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	126'255.95
331	AMORTISSEMENTS P.A.	1.00

33	PARCS ET PROMENADES	35'149.72
312	EAU, ENERGIE, COMBUSTIBLES	33'127.58
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	1'162.99
315	ENTRETIEN D'OBJETS MOBILIERS	859.15
34	SPORTS	49'770.43
303	ASSURANCES SOCIALES	1'047.05
306	PRESTATIONS EN NATURE	34'658.18
310	FOURNITURES DE BUREAU, IMPRIMES,	3'518.10
331	AMORTISSEMENTS P.A.	10'547.10
35	AUTRES LOISIRS	8'349.66
311	MOBILIER, MACHINES, VEHICULES,MAT.	2'784.41
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	131.55
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	5'433.70
54	INSTITUTIONS POUR LA JEUNESSE	205'079.05
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	153'863.48
308	PERSONNEL INTERIMAIRE	10'408.00
310	FOURNITURES DE BUREAU, IMPRIMES,	957.78
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	39'849.79
58	AIDE SOCIALE	40'612.60
330	PATRIMOINE FINANCIER	27'783.65
361	CANTONS	9'025.90
366	PERSONNES PHYSIQUES	1'453.60
367	ETRANGER	2'349.45
62	ROUTES COMMUNALES	165'623.86
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	86'778.65
303	ASSURANCES SOCIALES	895.20
305	ASSURANCES MALADIE, ACCIDENTS	186.55
310	FOURNITURES DE BUREAU, IMPRIMES,	31.65
311	MOBILIER, MACHINES, VEHICULES,MAT.	310.35
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	42'650.75
315	ENTRETIEN D'OBJETS MOBILIERS	1'452.71
331	AMORTISSEMENTS P.A.	33'318.00
71	PROTECTION DES EAUX	1'007.80
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	1'007.80
72	TRAITEMENT DES DECHETS	4'612.11
303	ASSURANCES SOCIALES	368.55
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	0.76
315	ENTRETIEN D'OBJETS MOBILIERS	3'757.65
316	LOYERS, FERMAGES ET REDEVANCES	284.25
319	FRAIS DIVERS	200.90
74	CIMETIERES ET CREMATOIRES	884.50
306	PRESTATIONS EN NATURE	527.70
311	MOBILIER, MACHINES, VEHICULES,MAT.	0.50
314	ENTRETIEN IMMEUBLES PAR DES TIERS	356.30

90	IMPOTS	718'162.98
346	COMPENS. FIN. AUX COMM. FRANCAISES	304'588.16
351	CANTONS	413'574.82
94	CHARGES ET REVENUS DES CAPITAUX	5'302.22
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	2'456.45
319	FRAIS DIVERS	2'845.77
95	IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER	4'269.25
312	EAU, ENERGIE, COMBUSTIBLES	4'269.25
	TOTAL GENERAL	2'012'547.91

Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

M. Ragavan soumet ensuite au vote la **délibération n° 2010-16a**

relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2009

Vu le compte administratif pour l'exercice 2009 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement;

Vu le compte rendu financier pour l'exercice 2009 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département de l'intérieur et de la mobilité;

Vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission des finances;

Le Conseil municipal de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 18 mai 2010,

DECIDE

PAR 27 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

1. d'approuver le compte-rendu financier de l'exercice 2009,
2. d'approuver le compte de fonctionnement 2009 pour un montant de CHF 74'463'882.01 aux charges et de CHF 90'706'467.40 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 16'242'585.39,

3. d'approuver le compte d'investissement 2009 pour un montant de CHF 15'285'740.66 aux dépenses et de CHF 851'058.85 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 14'434'681.81,
4. d'approuver le financement des investissements nets de CHF 14'434'681.81 par l'autofinancement à raison de CHF 27'346'119.64 au moyen de la somme de CHF 11'103'534.25 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à CHF 16'242'585.39,
5. d'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à CHF 16'242'585.39 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2009,
6. d'approuver le bilan au 31 décembre 2009, totalisant à l'actif un montant de CHF 213'048'526.30 qui se compose de:

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	CHF	87'508'002.51
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)		125'540'523.79
- Avances aux financements spéciaux (nature 18)		0.00
- Découvert (nature 19)		<u>0.00</u>
Total de l'actif		213'048'526.30

Pour terminer, **M. Ragavan** met aux voix la **délibération n° 2010-17a**

relative à l'approbation du rapport de gestion 2009 du Groupement intercommunal de protection civile de Meyrin-Mandement (OPC Meyrin-Mandement)

Vu l'article 8 des statuts de l'OPC Meyrin-Mandement;

Vu le rapport et les comptes présentés par le Conseil administratif;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission des finances;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 18 mai 2010,

D E C I D E

PAR 26 OUI, SOIT A L'UNANIMITÉ

d'accepter les comptes et le rapport de gestion 2009 de l'OPC Meyrin-Mandement.

17. Résolution n° 2010-06 présentée par Mme Nadia Rivron au nom du groupe des Verts de Meyrin-Cointrin, relative aux mesures à prendre pour protéger et préserver la biodiversité sur le territoire de la commune de Meyrin en adhérant à la "Charte des jardins" et en encourageant les citoyens de la Commune à en faire de même.

Mme Rivron présente cet objet en citant le slogan de la campagne en faveur de la diversité biologique: *la biodiversité c'est la vie*. Elle rappelle que les Nations unies ont décrété l'année 2010, comme l'année internationale de la biodiversité et que un quart de la faune et flore locales a disparu du territoire genevois ou est en danger. Elle souligne que de nombreuses mesures sont entreprises par l'Etat de Genève en collaboration avec plusieurs partenaires publics et privés pour préserver le patrimoine écologique de la région. Elle déclare que la Charte des jardins, document agréé par la Conférence romande des responsables de la protection de l'environnement (CREP) est un outil pédagogique adressé aux collectivités publiques, aux associations de quartier, aux jardins familiaux ou encore aux particuliers. Elle estime que l'adhésion à la Charte des jardins est plus une démarche citoyenne et morale que quelque chose de contraignant et tous ceux qui y adhèrent doivent respecter les trois objectifs: favoriser la mobilité de la petite faune par la création via la mise en réseau des divers espaces verts, de corridors écologiques (1), favoriser des lieux de reproduction et de développement par le biais d'une sensibilisation à l'emploi d'espèces végétales indigènes et de méthodes de culture durable (2), ramener la nature dans les lieux densément peuplés et surtout bétonnés (3).

Elle déclare que cette charte au niveau communal pourrait agir comme une plateforme d'échanges entre les habitants et les autorités et insiste sur son aspect non contraignant et plus pédagogique.

Elle déclare que le groupe des Verts de Meyrin-Cointrin souhaiterait que cet objet soit renvoyé en commission.

M. Ragavan fait part de la proposition du Bureau de renvoyer également cet objet en commission environnement.

Mme Ecuyer propose le vote immédiat.

Au contraire, **Mme Rivron** aimerait que les commissaires soient au courant des tenants et des aboutissants de cet objet et déclare que les Verts estiment important de s'inscrire dans la démarche de l'année internationale sur la biodiversité.

M. Devaud estime également nécessaire de prendre connaissance de ce document avant d'accepter l'adhésion à cette charte.

Après lecture de cette dernière, **M. Hulliger** relève plusieurs points comprenant des engagements qui ne sont pas anodins. Il cite l'exemple de la pelouse, puisqu'en signant cette charte, la Commune s'engagerait à ne plus utiliser de biocide et s'interroge sur le traitement réservé aux terrains de football. Reprenant l'exemple cité de Chênes-Bougeries qui a mis en application cette charte dans le quartier de Conches, il se demande si ce projet concerne la commune dans sa globalité ou pas. Au vu de ces éléments, il est donc favorable au renvoi en commission.

M. Schweizer estime également que cet objet mérite réflexion et accepte le renvoi en commission.

Suite aux arguments avancés par les deux interventions précédentes, **Mme Ecuyer** retire sa proposition.

M. Ragavan met aux voix le renvoi en commission environnement qui est ACCEPTÉ A L'UNANIMITÉ.

* * *

18. Résolution n° 2010-07 présentée par Damien Boccard, au nom du groupe des Verts de Meyrin-Cointrin, visant le remplacement des poubelles de la Commune par des "écopoints compacts".

M. Boccard déclare avoir été inspiré par les poubelles multifonctionnelles présentes en Allemagne, notamment à Berlin. Il souhaite qu'à travers ces écopoints, qui seraient implantés dans les endroits fréquentés, les habitants puissent revaloriser les ressources, et donc par ce biais augmenter le recyclage et contribuer à la responsabilisation des générations futures en leur inculquant la valeur de l'aluminium, du verre, etc.

Il propose qu'un accompagnement des jeunes soit présenté dans les écoles pour leur apprendre à utiliser ces écopoints compacts. Il demande que cet objet soit renvoyé en commission environnement.

M. Ragavan déclare que le bureau propose également le renvoi en commission environnement. Plus personne ne désirant s'exprimer, il soumet alors au vote le renvoi en commission environnement qui est ACCEPTÉ À LA MAJORITÉ ÉVIDENTE.

* * *

19. Annonces de projets.

M. Schweizer annonce que l'UDC a déposé une motion demandant l'étude du budget 2011 avec une baisse de 2 centimes.

* * *

20. Rapport de la commission d'aide au développement (M. Iswala, S).

"Rappel historique

En 1985, la Commune s'engage en créant une ligne budgétaire et une commission spécifique pour l'aide au Tiers-Monde à la coopération et au développement.

Toujours dans sa poursuite de l'aide au Tiers monde, en 2002, une résolution du Conseil municipal fixe le montant attribué à l'aide au développement à "au moins" 0,7% du budget annuel. Pour nous, il apparaît évidemment peu, mais pour les personnes auxquelles cette aide est destinée, c'est beaucoup et leur donne le sourire.

La répartition de ce fonds se fait comme suit: 90% à la coopération et 10% à l'aide humanitaire. Quant à l'aide d'urgence, bien que complémentaire à l'aide au développement, celle-ci est sous la responsabilité du Conseil administratif ou du Conseil municipal sous forme de délibérations extraordinaires.

Perspectives et objectifs pour la législature 2008 - 2010

Le but principal de l'aide au développement est d'améliorer les conditions de vie des populations dans la durée et avec leur participation. Accompagner les populations dans leurs efforts de survie, de développement ou de résistance en tenant compte du contexte économique, social, politique, culturel de la population concernée. Selon la DDC, la coopération au développement a pour objectif de lutter contre la pauvreté en aidant, dans les pays partenaires, les personnes concernées à s'aider elles-mêmes. Elle encourage l'accession à l'autonomie économique et politique des Etats, contribue à améliorer les conditions de production, aide à maîtriser les problèmes écologiques et veille à l'amélioration de l'accès à la formation et aux soins médicaux de base des groupes de population les plus défavorisés.

Au vu de ce qui précède, les commissaires de la commission d'aide au développement ont exprimé au début de la nouvelle législature 2008 – 2010 leur volonté de définir une nouvelle politique de coopération au développement, dont les éléments saillants sont les suivants:

- 1. Adoption des nouveaux critères qui répondent aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.*
- 2. Pour renforcer la collaboration avec la Fédération genevoise de coopération (FGC) les commissaires décident de lui octroyer 25% du budget disponible dès 2008.*
- 3. Dans l'évolution de la nature des projets soutenus, il y a du nouveau: la commission décide de participer financièrement aux salaires des personnes chargées d'assurer le transfert des savoirs, de technologies ou de connaissances et le renforcement des capacités d'agir des populations ou communautés concernées.*
- 4. Aussi, une volonté unanime des commissaires s'est manifestée de suivre, d'accompagner un ou deux projets pendant toute la législature. Actuellement, nous avons deux projets retenus par la commission qui sont suivis durant cette législature.*

Dans le cadre des soutiens des projets, les domaines d'intervention sont : la santé, l'éducation, la formation, l'agriculture, l'artisanat, l'environnement, l'émancipation des femmes, les microcrédits, la fracture numérique, les infrastructures, les droits humains (santé, sociaux, civiques, femmes, enfants, etc).

Quant à tous les détails, l'administration vous a fait part de tous les projets soutenus et des sommes respectives allouées lors du compte-rendu administratif et financier."

M. Hulliger souhaite avoir un éclaircissement puisqu'il avait été décidé au début de la législature que cette commission n'effectuerait pas de rapport. A défaut de paraître mesquin, **M. Hulliger** aimerait savoir si ce rapport est rémunéré à raison de 9 commissions par année ou d'une seule. Sachant le montant touché par les rapporteurs, il demande, pour une question d'équité, à avoir plus d'informations sur la rémunération du rapport présenté par M. Iswala.

Mme Boget répond que ce rapport ne sera pas rémunéré et a été effectué à titre bénévole.

* * *

21. Propositions individuelles

Au vu de l'agrandissement de Mategnin et de l'installation de nombreuses familles, **Mme Luzzatto** demande qu'une place de jeux soit étudiée derrière l'ancienne laiterie ou sur un terrain plus grand s'il existe.

* * *

M. Tremblet rappelle l'approbation d'une résolution, lors de l'étude du tracé du TCMC, demandant la création d'une piste cyclable sur la route de Meyrin entre Blandonnet et l'arrêt du tram des Avanchets. Il remarque que les cyclistes, pour ne pas faire le détour existant à travers Cointrin, utilisent la voie du tram et propose d'aménager un des deux trottoirs comme piste cyclable, puisque très peu de piétons fréquentent ce passage.

Il demande que le service de l'urbanisme, des travaux publics et énergie s'enquiert auprès des services de l'Etat pour voir s'il y a une possibilité d'opérer à cette transformation.

* * *

M. Hulliger propose que les chefs de groupe puissent se réunir deux fois par année dans un restaurant de la Commune afin de discuter de manière informelle et de resserrer les liens entre les différents groupes. Il aimerait que ces repas soient pris en charge dans le budget communal.

Sa deuxième proposition est que la Commune offre un géranium, une fois par année, au printemps, aux personnes en âge d'AVS, attention qui se pratique déjà dans la commune du Grand-Saconnex.

* * *

22. Questions

Suite à l'intensification du trafic à la rue Gilbert découlant de la fermeture de la rue de la Prulay, **M. Brulhart** remarque que les enfants traversent très rapidement cette route alors que les automobilistes manquent de visibilité à cet endroit. Il propose de mettre une signalisation pour indiquer le passage des enfants jusqu'à la fin des travaux.

Deuxièmement, en se promenant du côté du Jardin alpin, **M. Brulhart** a constaté que la paonne a pondu un œuf sur les buissons en dehors du périmètre sécurisé. Cet œuf ne pouvant être déplacé, car sinon la paonne ne reviendra plus le couvrir, il demande donc qu'il soit mis en couveuse pour le protéger, d'autant plus que, sur les nombreux œufs pondus, il n'en reste plus que deux.

Concernant la rue Gilbert, **M. Sansonnens** en prend note.

Pour la deuxième question, il va demander aux spécialistes ce qu'il en est.

* * *

Mme Schweizer rappelle sa question du 16 mars, à laquelle il n'a pas été répondu, demandant un miroir à l'avenue de Vaudagne, car la visibilité des automobilistes sortant du garage est vraiment très limitée et donc, rendant la sortie extrêmement dangereuse.

M. Sansonnens va s'enquérir des possibilités, bien que le Canton ne soit pas favorable à la pose de miroirs.

Mme Schweizer se demande pourquoi les habitants de l'avenue Ste-Cécile 33 à 43 ne peuvent plus tourner à gauche pour rentrer chez eux, s'ils viennent depuis l'aéroport sur l'avenue de Mategnin, sans faire un immense détour. En dépit des dires de M. Devaud pour qui tout semblait réglé, elle constate que ce n'est pas le cas et que le trafic est facilité en direction de la France, mais pas pour les habitants de la Commune. De plus, elle signale que tous les habitants de l'avenue de Mategnin ont la possibilité d'obliquer à gauche excepté les riverains de l'avenue Ste-Cécile. Elle demande que des mesures soient prises pour permettre à ces derniers de tourner à gauche.

M. Devaud précise qu'il a déjà répondu à cette question à la séance précédente et il a observé que seuls 10 mètres séparent la zone en pointillé qui autorise le demi-tour et l'accès aux immeubles.

Il a également remarqué que de nombreux riverains se permettent de couper la double ligne blanche pour accéder à leurs immeubles. Or, cette signalisation a été instaurée par la Direction générale de la mobilité (DGM) qui refuse de modifier cette signalisation.

M. Charpier remarque que la signalisation n'est pas très claire, puisqu'une flèche indique la direction de Ferney-Mategnin et une autre celle de Meyrin-CERN, mais il n'y a pas de signalisation permettant d'obliquer à gauche. Il propose donc de demander à la DGM l'autorisation de tourner à gauche et d'adapter le marquage en conséquence.

M. Devaud s'engage à en faire la demande officielle, même s'il est certain du refus de la DGM et fera part de sa réponse lors d'une prochaine séance.

* * *

Suite à un téléphone d'une association, **M. Ragavan** aimerait connaître la procédure pour les lettres concernant une plainte et le délai de réponse.

M. Sansonnens répond que toutes les plaintes sont traitées. Il précise que si des informations doivent être fournies par d'autres instances le délai peut être prolongé, mais l'administration envoie systématiquement un accusé de réception.

M. Tremblet en déduit que dans le cas soulevé par M. Ragavan, il n'y a pas eu d'accusé de réception.

M. Ragavan confirme en précisant que l'association a envoyé cette plainte deux mois plus tôt et déclare qu'il fera suivre cette lettre au Conseil administratif.

M. Ragavan présente sa deuxième question qui se réfère aux perturbations au niveau de l'accès et du parcage des voitures dans le secteur de Meyrin-Village. Il semblerait que des places de parcs aient disparu, ce qui rend difficile le stationnement pour les visiteurs des résidents de Meyrin-Village. D'autre part, il a appris que l'hôpital de la Tour a apposé des barrières dans son parking privé et a demandé un forfait mensuel à ses collaborateurs pour accéder au dit parking. Or ces derniers ont refusé de s'acquitter de ce forfait et préfèrent stationner sur les places libres dans les environs, ce qui a pour conséquence de laisser le parking privé totalement inoccupé.

M. Ragavan déclare que cette situation crée une gêne pour les riverains qui ne comprennent pas que toutes les places soient occupées 24 heures sur 24 par les employés de l'hôpital. D'autre part, les collaborateurs font pression auprès de la Direction de l'hôpital de la Tour afin qu'elle accepte de laisser ouvert l'accès au parking.

M. Ragavan demande au Conseil administratif s'il peut améliorer la situation et propose d'aller en discuter avec la Direction de l'hôpital de la Tour afin de la rendre attentive à l'introduction prochaine de macarons sur le territoire communal.

M. Sansonnens rappelle que ce problème relève du domaine privé et qu'il est par conséquent extrêmement délicat d'intervenir. De plus, il revient sur le plan de stationnement qui est à l'étude et offrira l'occasion de discuter de ce genre de problèmes.

* * *

Mme Rivron remarque que le nom de la radio Meyrin FM présente, chaque année, la même erreur dans la brochure Meyrin de A à Z: elle est dénommée radio FM Meyrin. Elle demande que cette erreur soit corrigée puisqu'elle prête à confusion avec le nom de Radio FM qui se trouve être une autre station.

M. Sansonnens en informera qui de droit.

* * *

M. Hulliger demande s'il existe un passage pour les cyclistes entre les rues des Boudines et De-Livron et, si ce n'est pas le cas, d'en envisager un.

N'en voyant pas vraiment la nécessité, **M. Sansonnens** répond qu'en règle générale les cyclistes font un peu comme ils veulent.

M. Hulliger réplique que les cyclistes agissent tout comme les conducteurs qui traversent la double ligne blanche sur l'avenue Ste-Cécile.

M. Sansonnens pensent que les cyclistes doivent emprunter les chaussées et traverser les voies au niveau du passage pour piétons de la rue De-Livron. Il déclare même en avoir vu certains pousser leur vélo sur ce tronçon. Il rappelle qu'un réseau de pistes cyclables est à l'étude à Meyrin.

M. Hulliger fait remarquer toutefois qu'ils se trouvent à contresens par rapport au passage du bus autorisé.

Par ailleurs, il fait part de l'accident d'un de ses amis, cycliste chevronné, sur le bas de l'avenue François-Besson. Il semblerait que les barrières qui ont été placées soient très peu visibles pour les deux-roues. Il demande de vérifier la sécurité de ces barrières et d'améliorer la signalisation si besoin est.

M. Sansonnens déclare que ce problème se pose également pour les bus qui sont obligés de faire le détour par la rue des Boudines pour des questions d'étroitesse des voies et qu'il risque de subsister jusqu'à la fin des travaux.

La troisième question de **M. Hulliger** concerne le Bois de Feuillasse qui a été récemment élagué et demande la raison de ce massacre.

M. Devaud déclare que cette décision émane de l'Etat qui procède à un élagage systématique. Cependant, il souligne que le service compétent prépare une nouvelle plantation des essences qui ont dû être abattues afin de redonner vie à cette forêt qui présentait des signes de dégradation. Ces nouvelles pousses devraient parvenir à maturité dans une dizaine d'années.

Enfin, **M. Hulliger** demande quand les travaux de réfection de la verrière de la Ferme de la Golette seront entamés.

M. Sansonnens annonce qu'elle va se faire très prochainement selon le planning des travaux.

* * *

Suite à l'interpellation de plusieurs habitantes, **M. Schweizer** remarque que la place du Village manque cruellement de verdure, ce qui la rend triste et morte. Il se demande si l'administration ne pourrait remédier à cet état.

Le deuxième élément relevé par **M. Schweizer** concerne le fonctionnement défectueux de la fontaine, qui a pourtant été achetée à prix d'or par la Commune, et propose qu'un contrôle soit effectué. Puis, respectant toujours les requêtes de ces habitantes, il demande que les pavés qui jalonnent cette place soient conservés.

Enfin, **M. Schweizer** demande que le SUTPE organise une visite du chantier du tunnel de Meyrin-Village avant que les travaux ne soient terminés.

* * *

M. Dumalle remarque que le chenil se trouvant sur le Terrain Jakob est une véritable poubelle à ciel ouvert. S'agissant d'une propriété du Canton, il demande ce qui peut être fait pour nettoyer ce terrain.

M. Devaud répond que la maison qui s'y trouvait a été détruite, car elle avait été construite sans autorisation. Il avait été envisagé d'acquérir ce bois pour agrandir le Terrain Jakob. **M. Devaud** déclare qu'il va prendre contact avec les services cantonaux afin de déterminer s'ils envisagent de nettoyer ce terrain. Si ce n'est pas le cas, il aimerait que la Commune prenne en charge le nettoyage quitte à se débarrasser du poulailler.

* * *

23. Election du Bureau du Conseil municipal pour la période 2010-2011.

Election du/ de la président-e

M. Ragavan demande s'il y a un candidat pour ce poste.

Au nom du groupe PDC, **M. Hamann** propose la candidature de M. Tremblet. Il rappelle que ce dernier est actuellement vice-président, qu'il a déjà occupé tous les échelons du bureau et ne lui manque que la dernière marche à franchir.

Il souligne la grande expérience de M. Tremblet, conseiller municipal depuis 11 ans, et qu'il maîtrise les rouages de l'administration. Il ne doute pas de sa capacité à conduire le Conseil municipal avec la fermeté nécessaire et ceci tout en douceur. En un mot que du bonheur ! **M. Hamann** invite donc les conseillers à soutenir la candidature de M. Tremblet à ce poste.

Aucune autre candidature n'étant proposée, **M. Tremblet** est élu à l'unanimité.

(Applaudissements).

M. Tremblet souhaite exprimer toute sa gratitude pour la confiance témoignée et déclare qu'il fera son maximum pour être à la hauteur.

Election du/ de la 1^{ère} vice-président-e

M. Ragavan demande s'il y a des candidats.

M. Schweizer propose la candidature de M. Hubert qui a fonctionné comme deuxième vice-président durant l'année qui vient de s'écouler et estime que la vice-présidence lui revient de droit.

Plus personne ne désirant prendre la parole, **M. Ragavan** met aux voix l'élection et **M. Hubert** est élu à l'unanimité.

(Applaudissements).

Election du/ de la 2^{ème} vice-président-e

Au nom du parti socialiste, **M. Mastoura** propose M. Iswala.

Rappelant que le poste de 1^{er} secrétaire avait été usurpé par M. Iswala, alors que Mme Girardet avait amplement mérité ce poste, **M. Hulliger** déclare souhaiter rétablir cette injustice et propose la candidature de Mme Girardet. Il demande le vote à bulletins secrets.

Mme Ecuyer et M. Iswala distribuent les bulletins aux conseillers municipaux.

Résultat du vote

Bulletins distribués 28
Bulletins rentrés 28
Bulletins valables 28

M. Iswala obtient 16 voix
Mme Girardet obtient 11 voix
M. Mastoura obtient 1 voix

M. Iswala est élu au poste de 2^{ème} vice-président avec **16 voix**.

(Applaudissements).

Election du/ de la 1^{ère} secrétaire

M. Haldemann propose la candidature de Mme Ecuyer à ce poste.

Personne d'autre n'étant candidat, **Mme Ecuyer** est élue à l'unanimité moins une abstention.

Election du/ de la 2^{ème} secrétaire

M. de Préville fait la déclaration suivante:

"Il y a une année, vous avez élu, avec une certaine appréhension due à son jeune âge, M. Surane Ragavan comme président du Conseil municipal. Nous aimerions profiter de ce renouvellement du Bureau pour remercier Surane pour son

engagement, son sérieux et ses compétences durant son année de présidence. Malgré son manque d'expérience au sein de ce Conseil, la mise en action d'un nouveau règlement et le lancement de sa société, il s'est acquitté très honorablement de ses fonctions de président. La tâche n'ayant pas été de tout repos, nous pensons qu'il mérite vos félicitations.

Si l'année dernière, nous avons proposé l'un des benjamins de ce Conseil, cette année nous présentons M. Marcel Dumalle, notre nouveau chef de groupe. Marcel a déjà siégé dans une précédente législature. C'est donc un homme d'expérience que nous présentons au poste de deuxième secrétaire du Bureau."

N'ayant pas d'autre candidat, **M. Dumalle** est élu 2^{ème} secrétaire **avec 26 voix moins une abstention.**

(Applaudissements).

Election de deux membres supplémentaires

Pour changer un peu de style, **M. Charpier** propose Mme Riman.

M. Hulliger propose Mme Girardet comme deuxième membre.

Mme Riman et **Mme Girardet** sont élues à l'unanimité.

M. Ragavan fait remarquer que la parité est atteinte pour le Bureau de l'année 2010-2011, puisqu'il compte 3 femmes et 3 hommes.

* * *

M. Ragavan conclut la séance par un ultime discours:

"C'était mon dernier municipal en tant que président. Je vais conclure la séance par un petit discours même si ce n'est pas l'exercice qui me mette le plus à l'aise. Un discours: voilà une tâche pas évidente. Comment être simple, clair et complet sans être, excusez l'expression, "chiant", répéter ce que tout le monde sait ou poireauter autour d'évidences sans consistance. Voilà où j'en étais hier soir encore. Je pense que parler de la période de transition que nous avons vécue en effectuant le changement de règlement n'est qu'une banalité, car il est évident que chaque changement est suivi par une période d'adaptation et que surtout un changement ne peut pas forcément plaire ou être avantageux pour tout le monde et à tout instant.

Mais nous l'avons quand même voté pour faire évoluer notre gestion des séances pour le bien de la population et nous l'avons fait ensemble: le Conseil municipal, le Conseil administratif, l'administration et tout le Bureau. Donc je ne parlerai pas de notre nouveau règlement.

Je ne parlerai pas non plus de tout ce que nous avons fait pour la population durant cette année. Nous avons les procès-verbaux à disposition. Je ne parlerai pas non plus de notre réaction face à la crise et de notre engouement à créer une commission ad hoc. Je ne parlerai pas non plus des Vergers, ni de son lac et encore moins du tram. Je crois que nous en avons suffisamment parlé. Je ne parlerai pas non plus de notre excellente santé financière, puisque nous en avons parlé assez longuement ce soir.

Finalement, je me suis demandé ce que je pourrais dire de particulier afin de conclure ma présidence. Je savais tout au fond de moi que les discours les plus courts sont souvent les meilleurs, car ils sont les moins, excusez l'expression, "chiants" ou en tout cas, durant lesquels la douleur ne dure pas trop longtemps. Mais mon cœur allié de ma raison en a décidé autrement. Je n'ai rien trouvé de plus sincère et de plus honnête que de vous remercier humblement. J'aimerais remercier le Conseil municipal, qui m'a fait confiance, qui a fait le pari de la compétence et de la diversité plutôt que celui de la tradition. Votre choix est un exemple pour toutes les autres communes encrassées par leurs vieux fantômes. C'est vrai que ça n'a pas été facile tous les jours, mais ensemble, grâce à vos remarques, vos conseils et vos désaccords même, nous ne pouvons que nous sentir grandis de cette année pleine de changements.

J'aimerais remercier le Conseil administratif et plus particulièrement M. Sansonnens, non pas parce qu'il est le maire et que j'ai besoin d'être bien vu, mais réellement pour son aide. Il doit se dire "mais qu'est-ce que j'ai fait pour qu'il me remercie particulièrement ?" Vous m'avez tendu la main en prenant le temps de m'écrire un pense-bête pour le déroulement des séances. Je vous avoue que ce bout de papier est périmé dû au nouveau règlement. Mais bon. Il est très vite devenu mon petit gri-gri qui m'a donné la force et la confiance en moi durant les séances du Conseil municipal.

Ensuite, j'aimerais remercier la mairie et tous ses collaborateurs, qui m'ont réellement soutenu. Je voulais prendre le temps de remercier particulièrement M. Solai et Mme Nion.. je vais dire Belén, pour faire simple, qui ont fait preuve de patience à mon égard et de bienveillance. M. Solai est un grand secrétaire général avec ses qualités professionnelles et surtout humaines. Votre travail est loin d'être facile et vous le faites avec beaucoup de qualités. Merci. Sans vous, je n'aurais sans doute pas fait long feu dans cette arène de lions.

Et je finirai par remercier tout le Bureau: Mme Girardet, M. Charpier, M. Hubert, M. Iswala, avec qui nous avons fait un vrai travail d'équipe. Je voulais néanmoins remercier particulièrement M. Tremblet et Mme Ecuyer que je considère comme des modèles que je dois suivre pour leur excellente prestance et leur connaissance politique. Vous ne m'avez jamais laissé tomber malgré ma couleur... politique. Merci les gars, on a fait un bon job.

Un discours sans un faux finish suivi d'un vrai finish n'en est pas un. Donc je vais faire le finish désormais. Merci les Verts, j'ai hâte de vous rejoindre, merci à mon frère, merci à Véronique, merci à ma mère, merci à mon père qui aurait été fier de moi s'il avait été encore parmi nous, merci à toutes et à tous et merci au public d'avoir été aussi fidèle avec nous.

La séance est levée."

(Applaudissements).

La séance est levée à 23h20/BNE.

Lu par le Bureau du Conseil municipal
en date du 7 juin 2010.

Le 1^{er} secrétaire :

Placide ISWALA

Le président :

Surane RAGAVAN